



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2012
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0249 (NLE)**

**14764/11
ADD 17**

**WTO 329
AMLAT 84
SERVICES 96
COMER 193**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
23		CHAPITRE 23 - RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX		
2301		Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons		
2301 10 00		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	exemption	0
2301 20 00		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	exemption	0
2302		Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses		
2302 10		- de maïs		
2302 10 10		- - dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 35 % en poids	44 €/t	0
2302 10 90		- - autres	89 €/t	0
2302 30		- de froment		
2302 30 10		- - dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm n'excède pas 10 % en poids ou, dans le cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, égale ou supérieure à 1,5 % en poids	44 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2302 30 90		-- autres	89 €/t	0
2302 40		- d'autres céréales		
		-- de riz		
2302 40 02		-- - dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 35 % en poids	44 €/t	0
2302 40 08		-- - autres	89 €/t	0
		-- autres		
2302 40 10		-- - dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm n'excède pas 10 % en poids ou, dans le cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, égale ou supérieure à 1,5 % en poids	44 €/t	0
2302 40 90		-- - autres	89 €/t	0
2302 50 00		- de légumineuses	5,1	0
2303		Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2303 10		- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires		
		-- Résidus de l'amidonnerie du maïs (à l'exclusion des eaux de trempée concentrées), d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche		
2303 10 11		--- supérieure à 40 % en poids	320 €/t	7
2303 10 19		--- inférieure ou égale à 40 % en poids	exemption	0
2303 10 90		-- autres	exemption	0
2303 20		- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie		
2303 20 10		-- Pulpes de betteraves	exemption	0
2303 20 90		-- autres	exemption	0
2303 30 00		- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	exemption	0
2304 00 00		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	exemption	0
2305 00 00		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	exemption	0
2306		- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2306 10 00		- de graines de coton	exemption	0
2306 20 00		- de graines de lin	exemption	0
2306 30 00		- de graines de tournesol	exemption	0
		- de navette ou de colza		
2306 41 00		- - de graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	exemption	0
2306 49 00		- - autres	exemption	0
2306 50 00		- de noix de coco ou de coprah	exemption	0
2306 60 00		- de noix ou d'amandes de palmiste	exemption	0
2306 90		- autres		
2306 90 05		- - de germes de maïs	exemption	0
		- - autres		
		- - - Grignons d'olives et autres résidus de l'extraction de l'huile d'olive		
2306 90 11		- - - - ayant une teneur en poids d'huile d'olive inférieure ou égale à 3 %	exemption	0
2306 90 19		- - - - ayant une teneur en poids d'huile d'olive supérieure à 3 %	48 €/t	7

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2306 90 90		- - - autres	exemption	0
2307 00		Lies de vin; tartre brut		
		- Lies de vin		
2307 00 11		- - d'un titre alcoométrique total inférieur ou égal à 7,9 % mas et d'une teneur en matière sèche égale ou supérieure à 25 % en poids	exemption	0
2307 00 19		- - autres	1,62 €/kg/tot. alc.	0
2307 00 90		- Tartre brut	exemption	0
2308 00		Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs		
		- Marcs de raisins		
2308 00 11		- - d'un titre alcoométrique total inférieur ou égal à 4,3 % mas et d'une teneur en matière sèche égale ou supérieure à 40 % en poids	exemption	0
2308 00 19		- - autres	1,62 €/kg/tot. alc.	0
2308 00 40		- Glands de chêne et marrons d'Inde; marcs de fruits autres que de raisins	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2308 00 90		- autres	1,6	0
2309		Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux		
2309 10		- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail		
		contenant de l'amidon ou de la fécule, du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine relevant des sous-positions 1702 30 51, 1702 30 99, 1702 40 90, 1702 90 50 et 2106 90 55 ou des produits laitiers		
		- - - contenant de l'amidon ou de la fécule, ou du glucose ou de la maltodextrine, ou du sirop de glucose ou du sirop de maltodextrine		
		- - - - ne contenant ni amidon ni fécule ou d'une teneur en poids de ces matières inférieure ou égale à 10 %		
2309 10 11		- - - - - ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	exemption	0
2309 10 13		- - - - - d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	498 €/t	0
2309 10 15		- - - - - d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 % et inférieure à 75 %	730 €/t	0
2309 10 19		- - - - - d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 75 %	948 €/t	0
		- - - - d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule supérieure à 10 % et inférieure ou égale à 30 %		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2309 10 31		----- ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	exemption	0
2309 10 33		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	530 €/t	0
2309 10 39		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 %	888 €/t	0
		---- d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule supérieure à 30 %		
2309 10 51		----- ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	102 €/t	0
2309 10 53		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	577 €/t	0
2309 10 59		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 %	730 €/t	0
2309 10 70		--- ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine et contenant des produits laitiers	948 €/t	0
2309 10 90		-- autres	9,6	0
2309 90		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2309 90 10		-- Produits dits "solubles" de poissons ou de mammifères marins	3,8	0
2309 90 20		-- Produits visés à la note complémentaire 5 du présent chapitre	exemption	0
		-- autres, y compris les mélanges		
		--- contenant de l'amidon ou de la fécule, du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine relevant des sous-positions 1702 30 51, 1702 30 99, 1702 40 90, 1702 90 50 et 2106 90 55 ou des produits laitiers		
		---- contenant de l'amidon ou de la fécule ou du glucose ou de la maltodextrine, ou du sirop de glucose ou du sirop de maltodextrine		
		----- ne contenant ni amidon ni fécule ou d'une teneur en poids de ces matières inférieure ou égale à 10 %		
2309 90 31		----- ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	23 €/t	0
2309 90 33		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	498 €/t	0
2309 90 35		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 % et inférieure à 75 %	730 €/t	0
2309 90 39		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 75 %	948 €/t	0
		----- d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule supérieure à 10 % et inférieure ou égale à 30 %		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2309 90 41		----- ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	55 €/t	0
2309 90 43		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	530 €/t	0
2309 90 49		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 %	888 €/t	0
		----- d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule supérieure à 30 %		
2309 90 51		----- ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	102 €/t	0
2309 90 53		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 50 %	577 €/t	0
2309 90 59		----- d'une teneur en poids de produits laitiers égale ou supérieure à 50 %	730 €/t	0
2309 90 70		---- ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine et contenant des produits laitiers	948 €/t	0
		--- autres		
2309 90 91		---- Pulpes de betteraves mélassées	12	0
		---- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2309 90 95		- - - - d'une teneur en poids de chlorure de choline égale ou supérieure à 49 %, sur support organique ou inorganique	9,6	0
2309 90 99		- - - - - autres	9,6	0
24		CHAPITRE 24 - TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS		
2401		Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac		
2401 10		- Tabac, non écotés		
		- - Tabacs flue cured du type Virginia, light air cured du type Burley (y compris les hybrides de Burley), light air cured du type Maryland et les tabacs fire cured		
2401 10 10		- - - Tabacs flue cured du type Virginia	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 10 20		- - - Tabacs light air cured du type Burley (y compris les hybrides)	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 10 30		- - - Tabacs light air cured du type Maryland	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
		- - - Tabacs fire cured		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2401 10 41		---- Types Kentucky	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 10 49		---- autres	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
		-- autres		
2401 10 50		--- Tabacs light air cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 10 60		--- Tabacs sun cured du type oriental	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 10 70		--- Tabacs dark air cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 10 80		--- Tabacs flue cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 10 90		--- autres tabacs	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 20		- Tabacs, partiellement ou totalement écotés		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Tabacs flue cured du type Virginia, light air cured du type Burley (y compris les hybrides de Burley), light air cured du type Maryland et les tabacs fire cured		
2401 20 10		--- Tabacs flue cured du type Virginia	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 20 20		--- Tabacs light air cured du type Burley (y compris les hybrides)	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 20 30		--- Tabacs light air cured du type Maryland	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
		--- Tabacs fire cured		
2401 20 41		---- Types Kentucky	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
2401 20 49		---- autres	18,4 MIN 22 €/100 kg/net MAX 24 €/100 kg/net	0
		-- autres		
2401 20 50		--- Tabacs light air cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2401 20 60		- - - Tabacs sun cured du type oriental	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 20 70		- - - Tabacs dark air cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 20 80		- - - Tabacs flue cured	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 20 90		- - - autres tabacs	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2401 30 00		- Déchets de tabac	11,2 MIN 22 €/100 kg/net MAX 56 €/100 kg/net	0
2402		Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac		
2402 10 00		- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	26	0
2402 20		- Cigarettes contenant du tabac		
2402 20 10		- - contenant des girofles	10	0
2402 20 90		- - autres	57,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2402 90 00		- autres	57,6	0
2403		Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac		
2403 10		- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion		
2403 10 10		-- en emballages immédiats d'un contenu net de 500 g ou moins	74,9	0
2403 10 90		-- autres	74,9	0
		- autres		
2403 91 00		-- Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"	16,6	0
2403 99		-- autres		
2403 99 10		--- Tabac à mâcher et tabac à priser	41,6	0
2403 99 90		--- autres	16,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
V		SECTION V - PRODUITS MINÉRAUX		
25		CHAPITRE 25 - SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLÂTRES, CHAUX ET CEMENTS		
2501 00		Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer		
2501 00 10		- Eaux de mer et eaux mères de salines	exemption	0
		- Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité		
2501 00 31		-- destinés à la transformation chimique (séparation Na de Cl) pour la fabrication d'autres produits	exemption	0
		-- autres		
2501 00 51		--- dénaturés ou destinés à d'autres usages industriels (y compris le raffinage), à l'exclusion de la conservation ou la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale	1,7 €/1 000 kg/net	0
		--- autres		
2501 00 91		---- Sel propre à l'alimentation humaine	2,6 €/1 000 kg/net	0
2501 00 99		---- autres	2,6 €/1 000 kg/net	0
2502 00 00		Pyrites de fer non grillées	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2503 00		Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal		
2503 00 10		- Soufres bruts et soufres non raffinés	exemption	0
2503 00 90		- autres	1,7	0
2504		Graphite naturel		
2504 10 00		- en poudre ou en paillettes	exemption	0
2504 90 00		- autre	exemption	0
2505		Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26		
2505 10 00		- Sables silencieux et sables quartzeux	exemption	0
2505 90 00		- autres sables	exemption	0
2506		Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2506 10 00		- Quartz	exemption	0
2506 20 00		- Quartzites	exemption	0
2507 00		Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés		
2507 00 20		- Kaolin	exemption	0
2507 00 80		- autres argiles kaoliniques	exemption	0
2508		Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 6806), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte ou de dinas		
2508 10 00		- Bentonite	exemption	0
2508 30 00		- Argiles réfractaires	exemption	0
2508 40 00		- autres argiles	exemption	0
2508 50 00		- Andalousite, cyanite et sillimanite	exemption	0
2508 60 00		- Mullite	exemption	0
2508 70 00		- Terres de chamotte ou de dinas	exemption	0
2509 00 00		Craie	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2510		Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées		
2510 10 00		- non moulus	exemption	0
2510 20 00		- moulus	exemption	0
2511		Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 2816		
2511 10 00		- Sulfate de baryum naturel (barytine)	exemption	0
2511 20 00		- Carbonate de baryum naturel (withérite)	exemption	0
2512 00 00		Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinée	exemption	0
2513		Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement		
2513 10 00		- Pierre ponce	exemption	0
2513 20 00		- Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2514 00 00		Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	exemption	0
2515		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		
		- Marbres et travertins		
2515 11 00		-- bruts ou dégrossis	exemption	0
2515 12		-- simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		
2515 12 20		-- - d'une épaisseur n'excédant pas 4 cm	exemption	0
2515 12 50		-- - d'une épaisseur de plus de 4 cm mais n'excédant pas 25 cm	exemption	0
2515 12 90		-- - autres	exemption	0
2515 20 00		- Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2516		Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		
		- Granit		
2516 11 00		-- bruts ou dégrossis	exemption	0
2516 12		-- simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		
2516 12 10		-- - d'une épaisseur n'excédant pas 25 cm	exemption	0
2516 12 90		-- - autres	exemption	0
2516 20 00		- Grès	exemption	0
2516 90 00		- autres pierres de taille ou de construction	exemption	0
2517		Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granulés, éclats et poudres de pierres des n ^{os} 2515 ou 2516, même traités thermiquement		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2517 10		Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement		
2517 10 10		-- Cailloux, graviers, silex et galet	exemption	0
2517 10 20		-- Dolomie et pierres à chaux, concassées	exemption	0
2517 10 80		-- autres	exemption	0
2517 20 00		- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517 10	exemption	0
2517 30 00		- Tarmacadam	exemption	0
		- Granulés, éclats et poudres de pierres des n°s 2515 ou 2516, même traités thermiquement		
2517 41 00		-- de marbre	exemption	0
2517 49 00		-- autres	exemption	0
2518		Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2518 10 00		- Dolomie non calcinée ni frittée, dite "crue"	exemption	0
2518 20 00		- Dolomie calcinée ou frittée	exemption	0
2518 30 00		- Pisé de dolomie	exemption	0
2519		Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur		
2519 10 00		- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	exemption	0
2519 90		- autres		
2519 90 10		-- Oxyde de magnésium autre que le carbonate de magnésium (magnésite) calciné	1,7	0
2519 90 30		-- Magnésie calcinée à mort (frittée)	exemption	0
2519 90 90		-- autres	exemption	0
2520		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs		
2520 10 00		- Gypse anhydrite	exemption	0
2520 20		- Plâtres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2520 20 10		-- pour la construction	exemption	0
2520 20 90		-- autres	exemption	0
2521 00 00		Castines; pierres à chaux ou à ciment	exemption	0
2522		Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 2825		
2522 10 00		- Chaux vive	1,7	0
2522 20 00		- Chaux éteinte	1,7	0
2522 30 00		- Chaux hydraulique	1,7	0
2523		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés		
2523 10 00		- Ciments non pulvérisés dits "clinkers"	1,7	0
		- Ciments Portland		
2523 21 00		-- Ciments blancs, même colorés artificiellement	1,7	0
2523 29 00		-- autres	1,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2523 30 00		- Ciments alumineux	1,7	0
2523 90		- autres ciments hydrauliques		
2523 90 10		- - Ciment de haut fourneau	1,7	0
2523 90 80		- - autres	1,7	0
2524		Amiante (asbeste)		
2524 10 00		- Crocidolite	exemption	0
2524 90 00		- autres	exemption	0
2525		Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splittings); déchets de mica		
2525 10 00		- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	exemption	0
2525 20 00		- Mica en poudre	exemption	0
2525 30 00		- Déchets de mica	exemption	0
2526		Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc		
2526 10 00		- non broyés ni pulvérisés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2526 20 00		- broyés ou pulvérisés	exemption	0
2528		Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H ₃ BO ₃ sur produit sec		
2528 10 00		- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	exemption	0
2528 90 00		- autres	exemption	0
2529		Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor		
2529 10 00		- Feldspath	exemption	0
		- Spath fluor		
2529 21 00		-- contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	exemption	0
2529 22 00		-- contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	exemption	0
2529 30 00		- Leucite; néphéline et néphéline syénite	exemption	0
2530		Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs		
2530 10		- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées		
2530 10 10		-- Perlite	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2530 10 90		-- Vermiculite et chlorites	exemption	0
2530 20 00		- Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	exemption	0
2530 90		- autres		
2530 90 20		-- Sépiolite	exemption	0
2530 90 98		-- autres	exemption	0
26		CHAPITRE 26 - MINERAIS, SCORIES ET CENDRES		
2601		Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)		
		- Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)		
2601 11 00		-- non agglomérés	exemption	0
2601 12 00		-- agglomérés	exemption	0
2601 20 00		- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	exemption	0
2602 00 00		Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	exemption	0
2603 00 00		Minerais de cuivre et leurs concentrés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2604 00 00		Minerais de nickel et leurs concentrés	exemption	0
2605 00 00		Minerais de cobalt et leurs concentrés	exemption	0
2606 00 00		Minerais d'aluminium et leurs concentrés	exemption	0
2607 00 00		Minerais de plomb et leurs concentrés	exemption	0
2608 00 00		Minerais de zinc et leurs concentrés	exemption	0
2609 00 00		Minerais d'étain et leurs concentrés	exemption	0
2610 00 00		Minerais de chrome et leurs concentrés	exemption	0
2611 00 00		Minerais de tungstène et leurs concentrés	exemption	0
2612		Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés		
2612 10		Minerais d'uranium et leurs concentrés		
2612 10 10		- - Minerais d'uranium et pechblende, d'une teneur en uranium supérieure à 5 % en poids (Euratom)	exemption	0
2612 10 90		- - autres	exemption	0
2612 20		- Minerais de thorium et leurs concentrés		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2612 20 10		-- Monazite; uranothorianite et autres minerais de thorium, d'une teneur en thorium supérieure à 20 % en poids (Euratom)	exemption	0
2612 20 90		-- autres	exemption	0
2613		Minerais de molybdène et leurs concentrés		
2613 10 00		- grillés	exemption	0
2613 90 00		- autres	exemption	0
2614 00		Minerais de titane et leurs concentrés		
2614 00 10		- Ilménite et ses concentrés	exemption	0
2614 00 90		- autres	exemption	0
2615		Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés		
2615 10 00		- Minerais de zirconium et leurs concentrés	exemption	0
2615 90		- autres		
2615 90 10		-- Minerais de niobium et de tantale et leurs concentrés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2615 90 90		- - Minerais de vanadium et leurs concentrés	exemption	0
2616		Minerais de métaux précieux et leurs concentrés		
2616 10 00		- Minerais d'argent et leurs concentrés	exemption	0
2616 90 00		- autres	exemption	0
2617		Autres minerais et leurs concentrés		
2617 10 00		Minerais d'antimoine et leurs concentrés	exemption	0
2617 90 00		- autres	exemption	0
2618 00 00		Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	exemption	0
2619 00		Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier		
2619 00 20		- Déchets propres à la récupération du fer ou du manganèse	exemption	0
2619 00 40		- Scories propres à l'extraction de l'oxyde de titane	exemption	0
2619 00 80		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2620		Scories, cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic, ou leurs composés		
		- contenant principalement du zinc		
2620 11 00		-- Mattes de galvanisation	exemption	0
2620 19 00		-- autres	exemption	0
		-- contenant principalement du plomb		
2620 21 00		-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	exemption	0
2620 29 00		-- autres	exemption	0
2620 30 00		- contenant principalement du cuivre	exemption	0
2620 40 00		- contenant principalement de l'aluminium	exemption	0
2620 60 00		- contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	exemption	0
		- autres		
2620 91 00		-- contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	exemption	0
2620 99		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2620 99 10		- - - contenant principalement du nickel	exemption	0
2620 99 20		- - - contenant principalement du niobium et du tantale	exemption	0
2620 99 40		- - - contenant principalement de l'étain	exemption	0
2620 99 60		- - - contenant principalement du titane	exemption	0
2620 99 95		- - - autres	exemption	0
2621		Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux		
2621 10 00		- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	exemption	0
2621 90 00		- autres	exemption	0
27		CHAPITRE 27 - COMBUSTIBLES MINÉRAUX, HUILES MINÉRALES ET PRODUITS DE LEUR DISTILLATION; MATIÈRES BITUMEUSES; CIRES MINÉRALES		
2701		Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille		
		- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées		
2701 11		- - Anthracite		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2701 11 10		- - - à teneur limite en matières volatiles (calculée sur produit sec, sans matières minérales) n'excédant pas 10 %	exemption	0
2701 11 90		- - - autres	exemption	0
2701 12		- - Houille bitumeuse		
2701 12 10		- - Houille à coke	exemption	0
2701 12 90		- - - autres	exemption	0
2701 19 00		- - autres houilles	exemption	0
2701 20 00		- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	exemption	0
2702		Lignites, même agglomérés, à l'exclusion du jais		
2702 10 00		- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	exemption	0
2702 20 00		- Lignites agglomérés	exemption	0
2703 00 00		Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	exemption	0
2704 00		Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue		
		- Cokes et semi-cokes de houille		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2704 00 11		-- pour la fabrication d'électrodes	exemption	0
2704 00 19		-- autres	exemption	0
2704 00 30		- Cokes et semi-cokes de houille	exemption	0
2704 00 90		- autres	exemption	0
2705 00 00		Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	exemption	0
2706 00 00		Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	exemption	0
2707		Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques		
2707 10		- Benzol (benzène)		
2707 10 10		-- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	3	0
2707 10 90		-- destinés à d'autres usages	exemption	0
2707 20		- Toluol (toluène)		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2707 20 10		-- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	3	0
2707 20 90		-- destinés à d'autres usages	exemption	0
2707 30		- Xylol (xylènes)		
2707 30 10		-- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	3	0
2707 30 90		-- destinés à d'autres usages	exemption	0
2707 40 00		- Naphthalène	exemption	0
2707 50		- autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 degrés Celsius d'après la méthode ASTM D 86		
2707 50 10		-- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	3	0
2707 50 90		-- destinés à d'autres usages	exemption	0
		- autres		
2707 91 00		-- Huiles de créosote	1,7	0
2707 99		-- autres		
		-- - Huiles brutes		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2707 99 11		- - - - Huiles légères brutes distillant 90 % ou plus de leur volume jusqu'à 200 degrés Celsius	1,7	0
2707 99 19		- - - - autres	exemption	0
2707 99 30		- - - Têtes sulfurées	exemption	0
2707 99 50		- - - Produits basiques	1,7	0
2707 99 70		- - - Anthracène	exemption	0
2707 99 80		- - - Phénols	1,2	0
		- - - autres		
2707 99 91		- - - - destinés à la fabrication des produits du n° 2803	exemption	0
2707 99 99		- - - - autres	1,7	0
2708		Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux		
2708 10 00		- Brai	exemption	0
2708 20 00		- Coke de brai	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2709 00		Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux		
2709 00 10		- Condensats de gaz naturel	exemption	0
2709 00 90		- autres	exemption	0
2710		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles		
		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que les déchets		
2710 11		-- Huiles légères et préparations		
2710 11 11		--- destinées à subir un traitement défini	4,7	0
2710 11 15		--- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 11 11	4,7	0
		--- destinés à d'autres usages		
		---- Essences spéciales		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2710 11 21		----- White spirit	4,7	0
2710 11 25		----- autres	4,7	0
		---- autres		
		----- Essences pour moteur		
2710 11 31		----- Essences d'aviation	4,7	0
		----- autres, d'une teneur en plomb		
		----- n'excédant pas 0,013 g par l		
2710 11 41		----- avec un indice d'octane (IOR) inférieur à 95	4,7	0
2710 11 45		----- avec un indice d'octane (IOR) de 95 ou plus mais inférieur à 98	4,7	0
2710 11 49		----- avec un indice d'octane (IOR) de 98 ou plus	4,7	0
		----- excédant 0,013 g par l		
2710 11 51		----- avec un indice d'octane (IOR) inférieur à 98	4,7	0
2710 11 59		----- avec un indice d'octane (IOR) de 98 ou plus	4,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2710 11 70		----- Carburéacteurs, type essence	4,7	0
2710 11 90		----- autres huiles légères	4,7	0
2710 19		-- autres		
		--- huiles moyennes		
2710 19 11		---- destinées à subir un traitement défini	4,7	0
2710 19 15		---- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 11	4,7	0
		---- destinées à d'autres usages		
		----- Pétrole lampant		
2710 19 21		----- Carburéacteurs	4,7	0
2710 19 25		----- autre	4,7	0
2710 19 29		----- autres	4,7	0
		--- Huiles lourdes		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		---- Gazole		
2710 19 31		----- destinées à subir un traitement défini	3,5	0
2710 19 35		----- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 31	3,5	0
		----- destinées à d'autres usages		
2710 19 41		----- d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,05 %	3,5	0
2710 19 45		----- d'une teneur en poids de soufre excédant 0,05 % mais n'excédant pas 0,2 %	3,5	0
2710 19 49		----- d'une teneur en poids de soufre excédant 0,2 %	3,5	0
		---- Fuel oils		
2710 19 51		----- destinées à subir un traitement défini	3,5	0
2710 19 55		----- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 51	3,5	0
		----- destinées à d'autres usages		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2710 19 61		----- d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 1 %	3,5	0
2710 19 63		----- d'une teneur en poids de soufre excédant 1 % mais n'excédant pas 2 %	3,5	0
2710 19 65		----- d'une teneur en poids de soufre excédant 2 % mais n'excédant pas 2,8 %	3,5	0
2710 19 69		----- d'une teneur en poids de soufre excédant 2,8 %	3,5	0
		---- Huiles lubrifiantes et autres		
2710 19 71		---- destinées à subir un traitement défini	3,7	0
2710 19 75		---- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 71	3,7	0
		---- destinées à d'autres usages		
2710 19 81		----- Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines	3,7	0
2710 19 83		----- Liquides pour transmissions hydraulique	3,7	0
2710 19 85		----- Huiles blanches, paraffine liquide	3,7	0
2710 19 87		----- Huiles pour engrenages	3,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2710 19 91		- - - - - Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage, huiles anticorrosives	3,7	0
2710 19 93		- - - - - Huiles isolantes	3,7	0
2710 19 99		- - - - autres huiles lubrifiantes et autres	3,7	0
		- Déchets d'huiles		
2710 91 00		- - contenant des diphényles polychlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)	3,5	0
2710 99 00		- - autres	3,5	0
2711		Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux		
		- liquéfiés		
2711 11 00		- - Gaz naturel	0,7	0
2711 12		- - Propane		
		- - - Propane d'une pureté égale ou supérieure à 99 %		
2711 12 11		- - - - destiné à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2711 12 19		---- destiné à d'autres usages	exemption	0
		--- autres		
2711 12 91		---- destiné à subir un traitement défini	0,7	0
2711 12 93		---- destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 12 91	0,7	0
		---- destiné à d'autres usages		
2711 12 94		----- d'une pureté supérieure à 90 % mais inférieure à 99 %	0,7	0
2711 12 97		----- autres	0,7	0
2711 13		-- Butanes		
2711 13 10		--- destinés à subir un traitement défini	0,7	0
2711 13 30		--- destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 13 10	0,7	0
		--- destinés à d'autres usages		
2711 13 91		---- d'une pureté supérieure à 90 % mais inférieure à 95 %	0,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2711 13 97		- - - - autres	0,7	0
2711 14 00		- - Éthylène, propylène, butylène et butadiène	0,7	0
2711 19 00		- - autres	0,7	0
		- à l'état gazeu x		
2711 21 00		- - Gaz naturel	0,7	0
2711 29 00		- - autres	0,7	0
2712		Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, slack wax, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés		
2712 10		- Vaseline		
2712 10 10		- - brute	0,7	0
2712 10 90		- - autre	2,2	0
2712 20		- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile		
2712 20 10		- - Paraffine synthétique d'un poids moléculaire de 460 ou plus mais n'excédant pas 1 560	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2712 20 90		-- autres	2,2	0
2712 90		- autres		
		-- Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe (produits naturels)		
2712 90 11		--- brutes	0,7	0
2712 90 19		--- autres	2,2	0
		-- autres		
		--- bruts		
2712 90 31		---- destinés à subir un traitement défini	0,7	0
2712 90 33		---- destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2712 90 31	0,7	0
2712 90 39		---- destinés à d'autres usages	0,7	0
		--- autres		
2712 90 91		---- Mélange de 1-alcènes contenant en poids 80 % ou plus de 1-alcènes d'une longueur de chaîne de 24 atomes de carbone ou plus mais n'excédant pas 28 atomes de carbone	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2712 90 99		- - - - autres	2,2	0
2713		Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux		
		- Coke de pétrole		
2713 11 00		- - non calciné	exemption	0
2713 12 00		- - calciné	exemption	0
2713 20 00		- Bitume de pétrole	exemption	0
2713 90		- autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux		
2713 90 10		- - destinés à la fabrication des produits du n° 2803	exemption	0
2713 90 90		- - autres	0,7	0
2714		Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques		
2714 10 00		- Schistes et sables bitumineux	exemption	0
2714 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2715 00 00		Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, cut-backs, par exemple)	exemption	0
2716 00 00		Énergie électrique	exemption	0
VI		SECTION VI - PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES		
28		CHAPITRE 28 - PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSÉS INORGANIQUES OU ORGANIQUES DE MÉTAUX PRÉCIEUX, D'ÉLÉMENTS RADIOACTIFS, DE MÉTAUX DES TERRES RARES OU D'ISOTOPES		
		I. ÉLÉMENTS CHIMIQUES		
2801		Fluor, chlore, brome et iode		
2801 10 00		- Chlore	5,5	0
2801 20 00		- Iode	exemption	0
2801 30		- Fluor; brome		
2801 30 10		-- Fluor	5	0
2801 30 90		-- Brome	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2802 00 00		Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	4,6	0
2803 00		Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs)		
2803 00 10		- Noirs de carbone	exemption	0
2803 00 80		- autres	exemption	0
2804		Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques		
2804 10 00		- Hydrogène	3,7	0
		- Gaz rares		
2804 21 00		-- Argon	5	0
2804 29		-- autres		
2804 29 10		--- Hélium	exemption	0
2804 29 90		--- autres	5	0
2804 30 00		- Azote	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2804 40 00		- Oxygène	5	0
2804 50		- Bore; tellure		
2804 50 10		-- Bore	5,5	0
2804 50 90		-- Tellure	2,1	0
		- Silicium		
2804 61 00		-- contenant en poids au moins 99,99% de silicium	exemption	0
2804 69 00		-- autre	5,5	0
2804 70 00		- Phosphore	5,5	0
2804 80 00		- Arsenic	2,1	0
2804 90 00		- Sélénium	exemption	0
2805		Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure		
		- Métaux alcalins ou alcalino-terreux		
2805 11 00		-- Sodium	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2805 12 00		-- Calcium	5,5	0
2805 19		-- autres		
2805 19 10		--- Strontium et baryum	5,5	0
2805 19 90		--- autres	4,1	0
2805 30		- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux		
2805 30 10		-- mélangés ou alliés entre eux	5,5	0
2805 30 90		-- autres	2,7	0
2805 40		- Mercure		
2805 40 10		- présenté en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg (poids standard) et dont la valeur fob, par bonbonne n'excède pas 224 €	3	0
2805 40 90		-- autres	exemption	0
		II. ACIDES INORGANQUES ET COMPOSÉS OXYGÉNÉS INORGANQUES DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES		
2806		Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique		
2806 10 00		- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2806 20 00		- Acide chlorosulfurique	5,5	0
2807 00		Acide sulfurique; oléum		
2807 00 10		- Acide sulfurique	3	0
2807 00 90		- Oléum	3	0
2808 00 00		Acide nitrique; acides sulfonitriques	5,5	0
2809		Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non		
2809 10 00		- Pentaoxyde de diphosphore	5,5	0
2809 20 00		- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	5,5	0
2810 00		Oxydes de bore; acides boriques		
2810 00 10		- Trioxyde de dibore	exemption	0
2810 00 90		- autres	3,7	0
2811		Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques		
		- autres acides inorganiques		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2811 11 00		-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	5,5	0
2811 19		-- autres		
2811 19 10		--- Bromure d'hydrogène (acide bromhydrique)	exemption	0
2811 19 20		--- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	5,3	0
2811 19 80		--- autres	5,3	0
		- autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques		
2811 21 00		-- Dioxyde de carbone	5,5	0
2811 22 00		-- Dioxyde de silicium	4,6	0
2811 29		-- autres		
2811 29 05		-- Dioxyde de soufre	5,5	0
2811 29 10		--- Trioxyde de soufre (anhydride sulfurique); trioxyde de diarsenic (anhydride arsénieux)	4,6	0
2811 29 30		--- Oxydes d'azote	5	0
2811 29 90		--- autres	5,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		III. DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, OXYHALOGÉNÉS OU SULFURÉS DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES		
2812		Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques		
2812 10		- Chlorures et oxychlorures		
		-- de phosphore		
2812 10 11		--- Oxytrichlorure de phosphore (trichlorure de phosphore)	5,5	0
2812 10 15		--- Trichlorure de phosphore	5,5	0
2812 10 16		--- Pentachlorure de phosphore	5,5	0
2812 10 18		--- autres	5,5	0
		-- autres		
2812 10 91		--- Dichlorure de disoufre	5,5	0
2812 10 93		--- Dichlorure de soufre	5,5	0
2812 10 94		--- Phosgène (chlorure de carbonyle)	5,5	0
2812 10 95		-- Dichlorure de thionyle (chlorure de thionyle)	5,5	0
2812 10 99		--- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2812 90 00		- autres	5,5	0
2813		Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce		
2813 10 00		- Disulfure de carbone	5,5	0
2813 90		- autres		
2813 90 10		- - Sulfures de phosphore, y compris le trisulfure de phosphore du commerce	5,3	0
2813 90 90		- - autres	3,7	0
		IV. BASES INORGANIQUES ET OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE MÉTAUX		
2814		Ammoniac anhydride ou en solution aqueuse (ammoniac)		
2814 10 00		- Ammoniac anhydride	5,5	0
2814 20 00		- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniac)	5,5	0
2815		Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium		
		- Hydroxyde de sodium (soude caustique)		
2815 11 00		- - solide	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2815 12 00		-- en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	5,5	0
2815 20		- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)		
2815 20 10		-- solide	5,5	0
2815 20 90		-- en solution aqueuse (lessive de potasse caustique)	5,5	0
2815 30 00		- Peroxydes de sodium ou de potassium	5,5	0
2816		Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium ou de barium		
2816 10 00		- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	4,1	0
2816 40 00		- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	5,5	0
2817 00 00		Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	5,5	0
2818		Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium		
2818 10		- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2818 10 10		-- blanc, rose ou rubis, d'une teneur en oxyde d'aluminium supérieure à 97,5% en poids	5,2	0
2818 10 90		-- autre	5,2	0
2818 20 00		- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	4	0
2818 30 00		- Hydroxyde d'aluminium	5,5	0
2819		Oxydes et hydroxydes de chrome		
2819 10 00		- Tryoxyde de chrome	5,5	0
2819 90		- autres		
2819 90 10		-- Dioxyde de chrome	3,7	0
2819 90 90		-- autres	5,5	0
2820		Oxydes de manganèse		
2820 10 00		- Dioxyde de manganèse	5,3	0
2820 90		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2820 90 10		-- Oxyde de manganèse contenant en poids 77 % ou plus de manganèse	exemption	0
2820 90 90		-- autres	5,5	0
2821		Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorants contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné, évalué en Fe_2O_3		
2821 10 00		- Oxydes et hydroxydes de fer	4,6	0
2821 20 00		- Terres colorantes	4,6	0
2822 00 00		Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	4,6	0
2823 00 00		Oxydes de titane	5,5	0
2824		Oxydes de plomb minium et mine orange		
2824 10 00		- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	5,5	0
2824 90		- autres		
2824 90 10		-- Minium et mine orange	5,5	0
2824 90 90		-- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2825		Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux		
2825 10 00		- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	5,5	0
2825 20 00		- Oxyde et hydroxyde de lithium	5,3	0
2825 30 00		Oxydes et hydroxydes de vanadium	5,5	0
2825 40 00		Oxydes et hydroxydes de nickel	exemption	0
2825 50 00		Oxydes et hydroxydes de cuivre	3,2	0
2825 60 00		- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	5,5	0
2825 70 00		- Oxydes et hydroxydes de molybdène	5,3	0
2825 80 00		- Oxydes d'antimoine	5,5	0
2825 90		- autres		
		- - Oxyde, hydroxyde et peroxyde de calcium		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2825 90 11		-- - Hydroxyde de calcium, d'une pureté en poids de 98% ou plus sur produit sec sous forme de particules dont: - pas plus d'1 % en poids sont de dimension excédant 75 micromètres et - pas plus de 4 % en poids ont de dimension inférieure à 1,3 micromètre	exemption	0
2825 90 19		-- - autres	4,6	0
2825 90 20		-- Oxyde et hydroxyde de béryllium	5,3	0
2825 90 30		-- Oxydes d'étain	5,5	0
2825 90 40		-- Oxydes et hydroxydes de tungstène	4,6	0
2825 90 60		-- Oxydes de cadmium	exemption	0
2825 90 80		-- autres	5,5	0
		V. SELS ET PEROXOSELS MÉTALLIQUES DES ACIDES INORGANIQUES		
2826		Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor		
		- Fluorures		
2826 12 00		-- d'aluminium	5,3	0
2826 19		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2826 19 10		- - - d'ammonium ou de sodium	5,5	0
2826 19 90		- - - autres	5,3	0
2826 30 00		- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	5,5	0
2826 90		- autres		
2826 90 10		- - Hexafluorozirconate de dipotassium	5	0
2826 90 80		- - autres	5,5	0
2827		Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures		
2827 10 00		- Chlorure d'ammonium	5,5	0
2827 20 00		- Chlorure de calcium	4,6	0
		- autres chlorures		
2827 31 00		- - de magnésium	4,6	0
2827 32 00		- - d'aluminium	5,5	0
2827 35 00		- - de nickel	5,5	0
2827 39		- - autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2827 39 10		- - - d'étain	4,1	0
2827 39 20		- - - de fer	2,1	0
2827 39 30		- - - de cobalt	5,5	0
2827 39 85		- - - autres	5,5	0
		- Oxychlorures et hydrochlorures		
2827 41 00		- - de cuivre	3,2	0
2827 49		- - autres		
2827 49 10		- - - de plomb	3,2	0
2827 49 90		- - - autres	5,3	0
		- Bromures et oxybromures		
2827 51 00		- - Bromures de sodium ou de potassium	5,5	0
2827 59 00		- - autres	5,5	0
2827 60 00		-Iodures et oxyiodures	5,5	0
2828		Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2828 10 00		- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	5,5	0
2828 90 00		- autres	5,5	0
2829		Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates		
		- Chlorates		
2829 11 00		- - de sodium	5,5	0
2829 19 00		- - autres	5,5	0
2829 90		- autres		
2829 90 10		- - Perchlorates	4,8	0
2829 90 40		- - Bromates de potassium et de sodium	exemption	0
2829 90 80		- - autres	5,5	0
2830		Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non		
2830 10 00		- Sulfures de sodium	5,5	0
2830 90		- autres		
2830 90 11		- - Sulfures de calcium, d'antimoine, de fer	4,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2830 90 85		- - autres	5,5	0
2831		Dithionites et sulfoxyates		
2831 10 00		- de sodium	5,5	0
2831 90 00		- autres	5,5	0
2832		Sulfites; thiosulfates		
2832 10 00		- Sulfites de sodium	5,5	0
2832 20 00		- autres sulfites	5,5	0
2832 30 00		- Thiosulfates	5,5	0
2833		Sulfates; aluns, peroxosulfates (persulfates)		
		- Sulfates de sodium		
2833 11 00		- - Sulfate de disodium	5,5	0
2833 19 00		- - autres	5,5	0
		- autres sulfates		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2833 21 00		-- de magnésium	5,5	0
2833 22 00		-- d'aluminium	5,5	0
2833 24 00		-- de nickel	5	0
2833 25 00		-- de cuivre	3,2	0
2833 27 00		-- de baryum	5,5	0
2833 29		-- autres		
2833 29 20		-- - de cadmium, de chrome, de zinc	5,5	0
2833 29 30		-- - de cobalt, de titane	5,3	0
2833 29 50		-- - de fer	5	0
2833 29 60		-- - de plomb	4,6	0
2833 29 90		-- - autres	5	0
2833 30 00		- Aluns	5,5	0
2833 40 00		- Peroxosulfates (persulfates)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2834		Nitrites; nitrates		
2834 10 00		- Nitrites	5,5	0
		- Nitrates		
2834 21 00		-- de potassium	5,5	0
2834 29		-- autres		
2834 29 20		--- de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de plomb	5,5	0
2834 29 40		--- de cuivre	4,6	0
2834 29 80		--- autres	3	0
2835		Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non		
2835 10 00		- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	5,5	0
		- Phosphates		
2835 22 00		-- de mono- ou de disodium	5,5	0
2835 24 00		-- de potassium	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2835 25		-- Hydrogénoorthophosphate de calcium (phosphate dicalcique)		
2835 25 10		-- - d'une teneur en fluor inférieure à 0,005 % en poids du produit anhydre à l'état sec	5,5	0
2835 25 90		-- - d'une teneur en fluor égale ou supérieure à 0,005 % mais inférieure à 0,2 % en poids du produit anhydre à l'état sec	5,5	0
2835 26		-- autres phosphates de calcium		
2835 26 10		-- - d'une teneur en fluor inférieure à 0,005 % en poids du produit anhydre à l'état sec	5,5	0
2835 26 90		-- - d'une teneur en fluor égale ou supérieure à 0,005 % en poids du produit anhydre à l'état sec	5,5	0
2835 29		-- autres		
2835 29 10		-- - de triammonium	5,3	0
2835 29 30		-- - de trisodium	5,5	0
2835 29 90		-- - autres	5,5	0
		- Polyphosphates		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2835 31 00		-- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	5,5	0
2835 39 00		-- autres	5,5	0
2836		Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium		
2836 20 00		- Carbonate de disodium	5,5	0
2836 30 00		- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	5,5	0
2836 40 00		- Carbonates de potassium	5,5	0
2836 50 00		- Carbonate de calcium	5	0
2836 60 00		- Carbonate de baryum	5,5	0
		- autres		
2836 91 00		-- Carbonates de lithium	5,5	0
2836 92 00		-- Carbonate de strontium	5,5	0
2836 99		-- autres		
		--- Carbonates		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2836 99 11		- - - - de magnésium, de cuivre	3,7	0
2836 99 17		- - - - autres	5,5	0
2836 99 90		- - - Peroxocarbonates (percarbonates)	5,5	0
2837		Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes		
		- Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes		
2837 11 00		- - de sodium	5,5	0
2837 19 00		- - autres	5,5	0
2837 20 00		- Cyanures complexes	5,5	0
2839		Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce		
		- de sodium		
2839 11 00		- - Métasilicates	5	0
2839 19 00		- - autres	5	0
2839 90		- autres		
2839 90 10		- - de potassium	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2839 90 90		-- autres	5	0
2840		Borates; peroxoborates (perborates)		
		- Tétraborate de disodium (borax raffiné)		
2840 11 00		-- anhydre	exemption	0
2840 19		-- autre		
2840 19 10		-- - Tétraborate de disodium pentahydraté	exemption	0
2840 19 90		-- - autres	5,3	0
2840 20		- autres borates		
2840 20 10		-- Borates de sodium, anhydres	exemption	0
2840 20 90		-- autres	5,3	0
2840 30 00		- Peroxoborates (perborates)	5,5	0
2841		Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques		
2841 30 00		- Dichromate de sodium	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2841 50 00		- autres chromates et dichromates; peroxochromates	5,5	0
		- Manganites, manganates et permanganates		
2841 61 00		- - Permanganate de potassium	5,5	0
2841 69 00		- - autres	5,5	0
2841 70 00		- Molybdates	5,5	0
2841 80 00		- Tungstates (wolframates)	5,5	0
2841 90		- autres		
2841 90 30		- - Zincates, vanadates	4,6	0
2841 90 85		- - autres	5,5	0
2842		Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures		
2842 10 00		- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	5,5	0
2842 90		- autres		
2842 90 10		- - Sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	5,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2842 90 80		-- autres	5,5	0
		VI. DIVERS		
2843		Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux		
2843 10		- Métaux précieux à l'état colloïdal		
2843 10 10		-- Argent	5,3	0
2843 10 90		-- autres	3,7	0
		- Composés d'argent		
2843 21 00		-- Nitrate d'argent	5,5	0
2843 29 00		-- autres	5,5	0
2843 30 00		- Composés d'or	3	0
2843 90		- Autres composés; amalgames		
2843 90 10		-- Amalgames	5,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2843 90 90		-- autres	3	0
2844		Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits		
2844 10		- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel		
		-- Uranium naturel		
2844 10 10		-- - brut; déchets et débris (Euratom)	exemption	0
2844 10 30		-- - ouvré (Euratom)	exemption	0
2844 10 50		-- Ferro-uranium	exemption	0
2844 10 90		-- autres (Euratom)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2844 20		- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits		
		- - Uranium enrichi en U 235 et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 ou des composés de ces produits		
2844 20 25		- - - Ferro-uranium	exemption	0
2844 20 35		- - - autres (Euratom)	exemption	0
		- - Plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du plutonium ou des composés de ces produits		
		- - - Mélanges d'uranium et de plutonium		
2844 20 51		- - - - Ferro-uranium	exemption	0
2844 20 59		- - - - autres (Euratom)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2844 20 99		- - - autres	exemption	0
2844 30		- Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits		
		- - Uranium appauvri en U 235; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ce produit		
2844 30 11		- - -Cermets	5,5	0
2844 30 19		- - - autres	2,9	0
		- - Thorium; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du thorium ou des composés de ce produit		
2844 30 51		- - -Cermets	5,5	0
		- - - autres		
2844 30 55		- - - - brut; déchets et débris (Euratom)	exemption	0
		- - - - ouvert		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2844 30 61		- - - - Barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles (Euratom)	exemption	0
2844 30 69		- - - - autres (Euratom)	exemption	0
		- - Composés de l'uranium appauvri en U 235, composés du thorium, même mélangés entre eux		
2844 30 91		- - - de l'uranium appauvri en U 235, du thorium, même mélangés entre eux (Euratom), à l'exclusion des sels de thorium	exemption	0
2844 30 99		- - - autres	exemption	0
2844 40		- Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n ^{os} 2844 10, 2844 20 ou 2844 30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs:		
2844 40 10		- - Uranium renfermant de l'U 233 et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'U 233 ou des composés de ce produit	exemption	0
		- - autres		
2844 40 20		- - - Isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2844 40 30		- - - Composés des isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	exemption	0
2844 40 80		- - - autres	exemption	0
2844 50 00		- Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires (Euratom)	exemption	0
2845		Isotopes autres que ceux du n° 2844; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non		
2845 10 00		- Eau lourde (oxyde de deutérium) (Euratom)	5,5	0
2845 90		- autres		
2845 90 10		- - Deutérium et composés du deutérium; hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium; mélanges et solutions contenant ces produits (Euratom)	5,5	0
2845 90 90		- - autres	5,5	0
2846		Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux		
2846 10 00		- Composés de cérium	3,2	0
2846 90 00		- autres	3,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2847 00 00		Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	5,5	0
2848 00 00		Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores	5,5	0
2849		Carbures, de constitution chimique définie ou non		
2849 10 00		- de calcium	5,5	0
2849 20 00		- de silicium	5,5	0
2849 90		- autres		
2849 90 10		- - de bore	4,1	0
2849 90 30		- - de tungstène	5,5	0
2849 90 50		- - d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantale, de titane	5,5	0
2849 90 90		- - autres	5,3	0
2850 00		Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 2849		
2850 00 20		- Hydrures; nitrures	4,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2850 00 50		- Azotures	5,5	0
2850 00 70		- Siliciures	5,5	0
2850 00 90		- Borures	5,3	0
2852 00 00		Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, à l'exclusion des amalgames	5,5	0
2853 00		Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux:		
2853 00 10		- Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	2,7	0
2853 00 30		- Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé	4,1	0
2853 00 50		- Chlorure de cyanogène	5,5	0
2853 00 90		- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
29		CHAPITRE 29 - PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES		
		I. HYDROCARBURES ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2901		Hydrocarbures acycliques		
2901 10 00		- saturés	exemption	0
		- non saturés		
2901 21 00		-- Éthylène	exemption	0
2901 22 00		-- Propène (propylène)	exemption	0
2901 23		-- Butène (butylène) et ses isomères		
2901 23 10		--- But-1-ène et but-2-ène	exemption	0
2901 23 90		--- autres	exemption	0
2901 24		-- Buta-1,3-diène et isoprène		
2901 24 10		--- Buta-1,3-diène	exemption	0
2901 24 90		--- Isoprène	exemption	0
2901 29 00		-- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2902		Hydrocarbures cycliques		
		- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques		
2902 11 00		-- Cyclohexane	exemption	0
2902 19		-- autres		
2902 19 10		-- - cycloterpéniques	exemption	0
2902 19 80		-- - autres	exemption	0
2902 20 00		- Benzène	exemption	0
2902 30 00		- Toluène	exemption	0
		- Xylènes		
2902 41 00		-- o-Xylène	exemption	0
2902 42 00		-- m-Xylène	exemption	0
2902 43 00		-- p-Xylène	exemption	0
2902 44 00		-- Isomères du xylène en mélange	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2902 50 00		- Styène	exemption	0
2902 60 00		- Éthylbenzène	exemption	0
2902 70 00		- Cumène	exemption	0
2902 90		- autres		
2902 90 10		- - Naphthalène, anthracène	exemption	0
2902 90 30		- - Biphényle, terphényles	exemption	0
2902 90 90		- - autres	exemption	0
2903		Dérivés halogénés des hydrocarbures		
		- Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques		
2903 11 00		- - Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	5,5	0
2903 12 00		- - Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5,5	0
2903 13 00		- - Chloroforme (trichlorométhane)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 14 00		-- Tétrachlorure de carbone	5,5	0
2903 15 00		-- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	5,5	0
2903 19		-- autres		
2903 19 10		--- 1,1,1-Trichloroéthane (méthylchloroforme)	5,5	0
2903 19 80		--- autres	5,5	0
		- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques		
2903 21 00		-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	5,5	0
2903 22 00		-- Trichloroéthylène	5,5	0
2903 23 00		-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	5,5	0
2903 29 00		-- autres	5,5	0
		- Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques		
2903 31 00		-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 39		-- autres		
		--- Bromures		
2903 39 11		---- Bromométhane (bromure de méthyle)	5,5	0
2903 39 15		---- Dibromométhane	exemption	0
2903 39 19		---- autres	5,5	0
2903 39 90		--- Fluorures et iodures	5,5	0
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents		
2903 41 00		-- Trichlorofluorométhane	5,5	0
2903 42 00		-- Dichlorodifluorométhane	5,5	0
2903 43 00		-- Trichlorotrifluoroéthanes	5,5	0
2903 44		-- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane		
2903 44 10		--- Dichlorotétrafluoroéthanes	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 44 90		- - - Chloropentafluoroéthane	5,5	0
2903 45		- - autres dérivés perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore		
2903 45 10		- - - Chlorotrifluorométhane	5,5	0
2903 45 15		- - - Pentachlorofluoroéthane	5,5	0
2903 45 20		- - - Tétrachlorodifluoroéthanes	5,5	0
2903 45 25		- - - Heptachlorofluoropropanes	5,5	0
2903 45 30		- - - Hexachlorodifluoropropanes	5,5	0
2903 45 35		- - - Pentachlorotrifluoropropanes	5,5	0
2903 45 40		- - - Tétrachlorotétrafluoropropanes	5,5	0
2903 45 45		- - - Trichloropentafluoropropanes	5,5	0
2903 45 50		- - - Dichlorohexafluoropropanes	5,5	0
2903 45 55		- - - Chloroheptafluoropropanes	5,5	0
2903 45 90		- - - autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 46		-- Bromochlorodifluoro méthane, bromotrifluoro méthane et dibromotétrafluoroéthanes		
2903 46 10		--- Bromochlorodifluoro méthane	5,5	0
2903 46 20		--- Bromotrifluoro méthane	5,5	0
2903 46 90		--- Dibromotétrafluoroéthanes	5,5	0
2903 47 00		-- autres dérivés perhalogénés	5,5	0
2903 49		-- autres		
		--- halogénés uniquement avec du fluor et du chlore		
2903 49 10		---- du méthane, éthane ou propane	5,5	0
2903 49 20		---- autres	5,5	0
		--- halogénés uniquement avec du fluor et du brome		
2903 49 30		---- du méthane, éthane ou propane	5,5	0
2903 49 40		---- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 49 80		- - - autres	5,5	0
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques		
2903 51 00		- - 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)	5,5	0
2903 52 00		- - Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	5,5	0
2903 59		- - autres		
2903 59 10		- - - 1,2-Dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl) cyclohexane	exemption	0
2903 59 30		- - - Tétrabromocyclooctanes	exemption	0
2903 59 80		- - - autres	5,5	0
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques		
2903 61 00		- - Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	5,5	0
2903 62 00		- - Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis (p-chlorophényl)éthane]	5,5	0
2903 69		- - autres		
2903 69 10		- - - 2,3,4,5,6-Pentabromoéthylbenzène	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2903 69 90		- - - autres	5,5	0
2904		Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés		
2904 10 00		- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	5,5	0
2904 20 00		- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	5,5	0
2904 90		- autres		
2904 90 20		- - Dérivés sulfohalogénés	5,5	0
2904 90 40		- - Trichloronitrométhane (chloropicrine)	5,5	0
2904 90 85		- - autres	5,5	0
		II. I. ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2905		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
		- Monoalcools saturés		
2905 11 00		- - Méthanol (alcool méthylique)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2905 12 00		-- Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	5,5	0
2905 13 00		-- Butane-1-ol (alcool n-butylique)	5,5	0
2905 14		-- autres butanols		
2905 14 10		--- 2-Méthylpropane-2-ol (alcool ter-butylique)	4,6	0
2905 14 90		--- - autres	5,5	0
2905 16		-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères		
2905 16 10		--- 2-Éthylhexane-1-ol	5,5	0
2905 16 20		--- - Octane-2-ol	exemption	0
2905 16 80		--- - autres	5,5	0
2905 17 00		-- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	5,5	0
2905 19 00		-- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Monoalcools non saturés		
2905 22		-- Alcools terpéniques acycliques		
2905 22 10		--- Géraniol, citronellol, linalol, rhodinol et nérol	5,5	0
2905 22 90		--- autres	5,5	0
2905 29		-- autres		
2905 29 10		--- Alcool allylique	5,5	0
2905 29 90		--- autres	5,5	0
		- Diols		
2905 31 00		-- Éthylène glycol (éthanediol)	5,5	0
2905 32 00		-- Propylène glycol (propane-1,2-diol)	5,5	0
2905 39		-- autres		
2905 39 10		--- 2-Méthylpentane-2,4-diol (hexylène glycol)	5,5	0
2905 39 20		--- Butane-1,3-diol	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2905 39 25		- - - Butane-1,4-diol	5,5	0
2905 39 30		- - - 2,4,7,9-Tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	exemption	0
2905 39 85		- - - autres	5,5	0
		- autres polyalcools		
2905 41 00		- - 2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	5,5	0
2905 42 00		- - Pentaérythritol (pentaérythrite)	5,5	0
2905 43 00		- - Mannitol	9,6 + 125,8 €/100 kg/net	-
2905 44		- - D-Glucitol (sorbitol)		
		- - - en solution aqueuse		
2905 44 11		- - - - contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 16,1 €/100 kg/net	-
2905 44 19		- - - - autre	9,6 + 37,8 €/100 kg/net	-
		- - - autre		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2905 44 91		- - - - contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 23 €/100 kg/net	-
2905 44 99		- - - - autre	9,6 + 53,7 €/100 kg/net	-
2905 45 00		-- Glycérol	3,8	0
2905 49		-- autres		
2905 49 10		- - - Triols; tétrols	5,5	0
2905 49 80		- - - autres	5,5	0
		- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques		
2905 51 00		-- Ethchlorvynol (DCI)	exemption	0
2905 59		-- autres		
2905 59 10		- - - des monoalcools	5,5	0
		- - - des polyalcools		
2905 59 91		- - - - 2,2-Bis (bromo méthyl) propanediol	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2905 59 99		- - - - autres	5,5	0
2906		Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
		- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques		
2906 11 00		- - Menthol	5,5	0
2906 12 00		- - Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	5,5	0
2906 13		- - Stérols et inositols		
2906 13 10		- - - Stérols	5,5	0
2906 13 90		- - - Inositols	exemption	0
2906 19 00		- - autres	5,5	0
		- aromatiques		
2906 21 00		- - Alcool benzylique	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2906 29 00		-- autres	5,5	0
		III. I. PHÉNOLS ET PHÉNOLS-ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2907		Phénols; phénols-alcools		
		- Monophénols		
2907 11 00		-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	3	0
2907 12 00		-- Crésols et leurs sels	2,1	0
2907 13 00		-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	5,5	0
2907 15		-- Naphtols et leurs sels		
2907 15 10		--- 1-Naphtol	exemption	0
2907 15 90		--- autres	5,5	0
2907 19		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2907 19 10		- - - Xylénols et leurs sels	2,1	0
2907 19 90		- - - autres	5,5	0
		- Polyphénols; phénols-alcools		
2907 21 00		- - Résorcinol et ses sels	5,5	0
2907 22 00		- - Hydroquinone et ses sels	5,5	0
2907 23 00		- - 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	5,5	0
2907 29 00		- - autres	5,5	0
2908		Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools		
		- Dérivés seulement halogénés et leurs sels		
2908 11 00		- - Pentachlorophénol (ISO)	5,5	0
2908 19 00		- - autres	5,5	0
		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2908 91 00		-- Dinosèbe (ISO) et ses sels	5,5	0
2908 99		-- autres		
2908 99 10		-- - Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters	5,5	0
2908 99 90		-- - autres	5,5	0
		IV. ÉTHERS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ÉTHERS, PEROXYDES DE CÉTONES, ÉPOXYDES AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ACÉTALS, ET HÉMI-ACÉTALS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2909		Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non) et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
		- Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
2909 11 00		-- Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	5,5	0
2909 19 00		-- autres	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2909 20 00		- Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	0
2909 30		- Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
2909 30 10		-- Éther diphenylique (oxyde de diphenyle)	exemption	0
		-- Dérivés bromés		
2909 30 31		--- Oxyde de pentabromodiphenyle; 1,2,4,5-tétabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy)-benzène	exemption	0
2909 30 35		--- 1,2-Bis(2,4,6-tribromophénoxy)éthane, destiné à la fabrication d'acrylonitrilebutadiène-styrène (ABS)	exemption	0
2909 30 38		--- autres	5,5	0
2909 30 90		-- autres	5,5	0
		- Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2909 41 00		-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)	5,5	0
2909 43 00		-- Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5,5	0
2909 44 00		-- autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5,5	0
2909 49		-- autres:		
		--- acycliques:		
2909 49 11		---- 2-(2-Chloroéthoxy)éthanol	exemption	0
2909 49 18		---- autres	5,5	0
2909 49 90		--- cycliques	5,5	0
2909 50		- Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
2909 50 10		-- Gaïacol, gaïacolsulfonates de potassium	5,5	0
2909 50 90		-- autres	5,5	0
2909 60 00		- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2910		Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
2910 10 00		- Oxiranne (oxyde d'éthylène)	5,5	0
2910 20 00		- Méthyl oxiranne (oxyde de propylène)	5,5	0
2910 30 00		- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	5,5	0
2910 40 00		- Dieldrine (ISO, DCI)	5,5	0
2910 90 00		- autres	5,5	0
2911 00 00		Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5	0
		V. COMPOSÉS À FONCTION ALDÉHYDE		
2912		Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde:		
		- Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:		
2912 11 00		-- Méthanal (formaldéhyde)	5,5	0
2912 12 00		-- Éthanal (acétaldéhyde)	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2912 19		-- autres:		
2912 19 10		-- - Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	5,5	0
2912 19 90		-- - autres	5,5	0
		- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:		
2912 21 00		-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	5,5	0
2912 29 00		-- autres	5,5	0
2912 30 00		- Aldéhydes-alcools	5,5	0
		- Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées:		
2912 41 00		-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	5,5	0
2912 42 00		-- Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	5,5	0
2912 49 00		-- autres	5,5	0
2912 50 00		- Polymères cycliques des aldéhydes	5,5	0
2912 60 00		- Paraformaldéhyde	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2913 00 00		Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 2912	5,5	0
		VI. COMPOSÉS À FONCTION CÉTONE OU À FONCTION QUINONE		
2914		Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:		
2914 11 00		-- Acétone	5,5	0
2914 12 00		-- Butanone (méthyléthylcétone)	5,5	0
2914 13 00		-- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	5,5	0
2914 19		-- autres:		
2914 19 10		--- 5-Méthylhexane-2-one	exemption	0
2914 19 90		--- - autres	5,5	0
		- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:		
2914 21 00		-- Camphre	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2914 22 00		-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	5,5	0
2914 23 00		-- Ionones et méthylionones	5,5	0
2914 29 00		-- autres	5,5	0
		- Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:		
2914 31 00		-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	5,5	0
2914 39 00		-- autres	5,5	0
2914 40		- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes:		
2914 40 10		-- 4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one (diacétone alcool)	5,5	0
2914 40 90		-- autres	3	0
2914 50 00		- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	5,5	0
		- Quinones:		
2914 61 00		-- Anthraquinone	5,5	0
2914 69		-- autres:		
2914 69 10		--- 1,4-Naphtoquinone	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2914 69 90		- - - autres	5,5	0
2914 70 00		- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	0
		VII. ACIDES CARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGÉNURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2915		Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Acide formique, ses sels et ses esters:		
2915 11 00		- - Acide formique	5,5	0
2915 12 00		- - Sels de l'acide formique	5,5	0
2915 13 00		- - Esters de l'acide formique	5,5	0
		- Acide acétique et ses sels; anhydride acétique:		
2915 21 00		- - Acide acétique	5,5	0
2915 24 00		- - Anhydride acétique	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2915 29 00		-- autres	5,5	0
		- Esters de l'acide acétique:		
2915 31 00		-- Acétate d'éthyle	5,5	0
2915 32 00		-- Acétate de vinyle	5,5	0
2915 33 00		-- Acétate de n-butyle	5,5	0
2915 36 00		-- Acétate de dinosèbe (ISO)	5,5	0
2915 39		-- autres:		
2915 39 10		-- - Acétate de propyle, acétate d'isopropyle	5,5	0
2915 39 30		-- - Acétate de méthyle, acétate de pentyle (amyle), acétate d'isopentyle (isoamyle), acétates de glycérol	5,5	0
2915 39 50		-- - Acétates de p-tolyle, acétates de phénylpropyle, acétate de benzyle, acétate de rhodinyne, acétate de santalyle et les acétates de phényléthane-1,2-diol	5,5	0
2915 39 80		-- - autres	5,5	0
2915 40 00		- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	5,5	0
2915 50 00		- Acide propionique, ses sels et ses esters	4,2	0
2915 60		- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters:		
		-- Acides butanoïques, leurs sels et leurs esters:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2915 60 11		- - - Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	exemption	0
2915 60 19		- - - autres	5,5	0
2915 60 90		- - Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	5,5	0
2915 70		- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters:		
2915 70 15		- - Acide palmitique	5,5	0
2915 70 20		- - Sels et esters de l'acide palmitique	5,5	0
2915 70 25		- - Acide stéarique	5,5	0
2915 70 30		- - Sels de l'acide stéarique	5,5	0
2915 70 80		- - Esters de l'acide stéarique	5,5	0
2915 90		- autres:		
2915 90 10		- - Acide laurique	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2915 90 20		-- Chloroformiates	5,5	0
2915 90 80		-- autres	5,5	0
2916		Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2916 11 00		-- Acide acrylique et ses sels	6,5	0
2916 12		-- Esters de l'acide acrylique:		
2916 12 10		--- Acrylate de méthyle	6,5	0
2916 12 20		--- Acrylate d'éthyle	6,5	0
2916 12 90		--- autres	6,5	0
2916 13 00		-- Acide méthacrylique et ses sels	6,5	0
2916 14		-- Esters de l'acide méthacrylique:		
2916 14 10		--- Méthacrylate de méthyle	6,5	0
2916 14 90		--- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2916 15 00		-- Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	6,5	0
2916 19		-- autres:		
2916 19 10		--- Acides undécénoïques, leurs sels et leurs esters	5,9	0
2916 19 30		--- Acide hexa-2,4-diénoïque (acide sorbique)	6,5	0
2916 19 40		--- Acide crotonique	exemption	0
2916 19 70		--- autres	6,5	0
2916 20 00		- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	6,5	0
		- Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2916 31 00		-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters	6,5	0
2916 32		-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle:		
2916 32 10		--- Peroxyde de benzoyle	6,5	0
2916 32 90		--- Chlorure de benzoyle	6,5	0
2916 34 00		-- Acide phénylacétique et ses sels	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2916 35 00		-- Esters de l'acide phénylacétique	exemption	0
2916 36 00		-- Binapacryl (ISO)	6,5	0
2916 39 00		-- autres	6,5	0
2917		Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2917 11 00		-- Acide oxalique, ses sels et ses esters	6,5	0
2917 12		-- Acide adipique, ses sels et ses esters:		
2917 12 10		--- Acide adipique et ses sels	6,5	0
2917 12 90		--- Esters de l'acide adipique	6,5	0
2917 13		-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters:		
2917 13 10		--- Acide sébacique	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2917 13 90		- - - autres	6	0
2917 14 00		- - Anhydride maléique	6,5	0
2917 19		- - autres:		
2917 19 10		- - - Acide malonique, ses sels et ses esters	6,5	0
2917 19 90		- - - autres	6,3	0
2917 20 00		- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	6	0
		- Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2917 32 00		- - Orthophtalates de dioctyle	6,5	0
2917 33 00		- - Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	6,5	0
2917 34		- - autres esters de l'acide orthophtalique:		
2917 34 10		- - - Orthophtalates de dibutyle	6,5	0
2917 34 90		- - - autres	6,5	0
2917 35 00		- - Anhydride phtalique	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2917 36 00		-- Acide téréphtalique et ses sels	6,5	0
2917 37 00		-- Téréphtalate de diméthyle	6,5	0
2917 39		-- autres:		
		--- Dérivés bromés:		
2917 39 11		---- Ester ou anhydride de l'acide tétrabromophtalique	exemption	0
2917 39 19		---- autres	6,5	0
		--- autres:		
2917 39 30		---- Acide benzène-1,2,4-tricarboxylique	exemption	0
2917 39 40		---- Dichlorure d'isophtaloyle, contenant en poids 0,8 % ou moins de dichlorure de téréphtaloyle	exemption	0
2917 39 50		---- Acide naphthalène-1,4,5,8-tétracarboxylique	exemption	0
2917 39 60		---- Anhydride tétrachlorophtalique	exemption	0
2917 39 70		---- 3,5-Bis (méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2917 39 80		- - - - autres	6,5	0
2918		Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2918 11 00		-- Acide lactique, ses sels et ses esters	6,5	0
2918 12 00		-- Acide tartrique	6,5	0
2918 13 00		-- Sels et esters de l'acide tartrique	6,5	0
2918 14 00		-- Acide citrique	6,5	0
2918 15 00		-- Sels et esters de l'acide citrique	6,5	0
2918 16 00		-- Acide gluconique, ses sels et ses esters	6,5	0
2918 18 00		-- Chlorobenzilate (ISO)	6,5	0
2918 19		-- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2918 19 30		- - - Acide cholique, acide 3- α -12- α -dihydroxy-5- β -cholane-24-oïque (acide désoxycholique), leurs sels et leurs esters	6,3	0
2918 19 40		- - - Acide 2,2-bis(hydroxyméthyl)propionique	exemption	0
2918 19 85		- - - autres	6,5	0
		- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:		
2918 21 00		- - Acide salicylique et ses sels	6,5	0
2918 22 00		- - Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	6,5	0
2918 23		- - autres esters de l'acide salicylique et leurs sels:		
2918 23 10		- - - Salicylates de méthyle, de phényle (salol)	6,5	0
2918 23 90		- - - autres	6,5	0
2918 29		- - autres:		
2918 29 10		- - - Acides sulfosalicyliques, acides hydroxynaphtoïques, leurs sels et leurs esters	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2918 29 30		- - - Acide 4-hydroxybenzoïque, ses sels et ses esters	6,5	0
2918 29 80		- - - autres	6,5	0
2918 30 00		- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	6,5	0
		- autres:		
2918 91 00		- - 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	6,5	0
2918 99		- - autres:		
2918 99 10		- - - Acide 2,6-diméthoxybenzoïque	exemption	0
2918 99 20		- - - Dicamba (ISO)	exemption	0
2918 99 30		- - - Phénoxyacétate de sodium	exemption	0
2918 99 90		- - - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		VIII. ESTERS DES ACIDES INORGANIQUES DES NON-MÉTAUX ET LEURS SELS, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS		
2919		Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
2919 10 00		- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	6,5	0
2919 90		- autres:		
2919 90 10		-- Phosphates de tributyle, phosphate de triphényle, phosphates de tritolyle, phosphates de trixylyle, phosphate de tris(2-chloroéthyle)	6,5	0
2919 90 90		-- autres	6,5	0
2920		Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
		- Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
2920 11 00		-- Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)	6,5	0
2920 19 00		-- autres	6,5	0
2920 90		- autres:		
2920 90 10		-- Esters sulfuriques et esters carboniques; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2920 90 20		-- Phosphonate de diméthyle (phosphite de diméthyle)	6,5	0
2920 90 30		-- Phosphite de triméthyle (triméthoxyphosphine)	6,5	0
2920 90 40		-- Phosphite de triéthyle	6,5	0
2920 90 50		-- Phosphonate de diéthyle (hydrogenophosphite de diéthyle) (phosphite de diéthyle)	6,5	0
2920 90 85		-- autres produits	6,5	0
		IX. COMPOSÉS À FONCTIONS AZOTÉES		
2921		Composés à fonction amine:		
		- Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2921 11		-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels:		
2921 11 10		--- Mono-, di- ou triméthylamine	6,5	0
2921 11 90		--- Sels	6,5	0
2921 19		-- autres:		
2921 19 10		--- Triéthylamine et ses sels	6,5	0
2921 19 30		--- Isopropylamine et ses sels	6,5	0
2921 19 40		--- 1,1,3,3-Tétraméthylbutylamine	exemption	0
2921 19 50		--- Diéthylamine et ses sels	5,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2921 19 80		- - - autres	6,5	0
		- Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2921 21 00		- - Éthylènediamine et ses sels	6	0
2921 22 00		- - Hexaméthylènediamine et ses sels	6,5	0
2921 29 00		- - autres	6	0
2921 30		- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2921 30 10		- - Cyclohexylamine, cyclohexyldiméthylamine, et leurs sels	6,3	0
2921 30 91		- - Cyclohex-1,3-ylènediamine (1,3-diaminocyclohexane)	exemption	0
2921 30 99		- - autres	6,5	0
		- Monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2921 41 00		- - Aniline et ses sels	6,5	0
2921 42		- - Dérivés de l'aniline et leurs sels:		
2921 42 10		- - - Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés, et leurs sels	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2921 42 90		-- - autres	6,5	0
2921 43 00		-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	0
2921 44 00		-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	6,5	0
2921 45 00		-- 1-Naphtylamine (a-naphtylamine), 2-naphtylamine (β-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	0
2921 46 00		-- Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits	exemption	0
2921 49		-- autres:		
2921 49 10		-- - Xylidines et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	0
2921 49 80		-- - autres	6,5	0
		- Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2921 51		-- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits:		
		-- - o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés; sels de ces produits:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2921 51 11		- - - - m-Phénylènediamine, d'une pureté en poids de 99 % ou plus et contenant:- 1 % ou moins en poids d'eau, - 200 mg/kg ou moins d'o-phénylènediamine et - 450 mg/kg ou moins de p-phénylènediamine	exemption	0
2921 51 19		- - - - autres	6,5	0
2921 51 90		- - - autres	6,5	0
2921 59		- - autres:		
2921 59 10		- - - m-Phénylènebis(méthylamine)	exemption	0
2921 59 20		- - - 2,2'-Dichloro-4,4'-méthylènedianiline	exemption	0
2921 59 30		- - - 4,4'-Bi-o-toluidine	exemption	0
2921 59 40		- - - 1,8-Naphtylènediamine	exemption	0
2921 59 90		- - - autres	6,5	0
2922		Composés aminés à fonctions oxygénées:		
		- Amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2922 11 00		-- Monoéthanolamine et ses sels	6,5	0
2922 12 00		-- Diéthanolamine et ses sels	6,5	0
2922 13		-- Triéthanolamine et ses sels:		
2922 13 10		--- Triéthanolamine	6,5	0
2922 13 90		--- Sels du triéthanolamine	6,5	0
2922 14 00		-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	exemption	0
2922 19		-- autres:		
2922 19 10		--- N-Éthyldiéthanolamine	6,5	0
2922 19 20		--- 2,2'-Méthylinodiéthanol (N-méthyldiéthanolamine)	6,5	0
2922 19 80		--- autres	6,5	0
		- Amino-naphtols et autres amino-phénols, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leur esters; sels de ces produits:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2922 21 00		-- Acides aminonaphtosulfoniques et leurs sels	6,5	0
2922 29 00		-- autres	6,5	0
		- Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits:		
2922 31 00		-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	exemption	0
2922 39 00		-- autres	6,5	0
		- Amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits:		
2922 41 00		-- Lysine et ses esters; sels de ces produits	6,3	0
2922 42 00		-- Acide glutamique et ses sels	6,5	0
2922 43 00		-- Acide anthranilique et ses sels	6,5	0
2922 44 00		-- Tilidine (DCI) et ses sels	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2922 49		-- autres:		
2922 49 10		--- Glycine	6,5	0
2922 49 20		--- β -Alanine	exemption	0
2922 49 95		--- autres	6,5	0
2922 50 00		- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	6,5	0
2923		Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non:		
2923 10 00		- Choline et ses sels	6,5	0
2923 20 00		- Lécithines et autres phosphoaminolipides	5,7	0
2923 90 00		- autres	6,5	0
2924		Composés à fonction carboxamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique:		
		- Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2924 11 00		-- Méprobamate (DCI)	exemption	0
2924 12 00		-- Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	6,5	0
2924 19 00		-- autres	6,5	0
		- Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2924 21		-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2924 21 10		-- - Isoproturon (ISO)	6,5	0
2924 21 90		-- - autres	6,5	0
2924 23 00		-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	6,5	0
2924 24 00		-- Éthinamate (DCI)	exemption	0
2924 29		-- autres:		
2924 29 10		-- - Lidocaïne (DCI)	exemption	0
2924 29 30		-- - Paracétamol (DCI)	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2924 29 95		- - - autres	6,5	0
2925		Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine:		
		- Imides et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2925 11 00		- - Saccharine et ses sels	6,5	0
2925 12 00		- - Glutéthimide (DCI)	exemption	0
2925 19		- - autres:		
2925 19 10		- - - 3,3',4,4',5,5',6,6'-Octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide	exemption	0
2925 19 30		- - - N,N'-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-méthanophtalimide)	exemption	0
2925 19 95		- - - autres	6,5	0
		- Imines et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2925 21 00		- - Chlordiméformè (ISO)	6,5	0
2925 29 00		- - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2926		Composés à fonction nitrile:		
2926 10 00		- Acrylonitrile	6,5	0
2926 20 00		- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	6,5	0
2926 30 00		- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	6,5	0
2926 90		- autres:		
2926 90 20		- - Isophtalonitrile	6	0
2926 90 95		- - autres	6,5	0
2927 00 00		Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	6,5	0
2928 00		Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine:		
2928 00 10		- N,N-Bis(2-méthoxyéthyl)hydroxylamine	exemption	0
2928 00 90		- autres	6,5	0
2929		Composés à autres fonctions azotées:		
2929 10		- Isocyanates:		
2929 10 10		- - Diisocyanates de méthylphénylène (diisocyanates de toluène)	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2929 10 90		- - autres	6,5	0
2929 90 00		- autres	6,5	0
		X. COMPOSÉS ORGANO-INORGANIQUE, COMPOSÉS HÉTÉROCYCLIQUES, ACIDES NUCLÉIQUES ET LEURS SELS, ET SULFONAMIDES		
2930		Thiocomposés organiques:		
2930 20 00		- Thiocarbamates et dithiocarbamates	6,5	0
2930 30 00		- Mono-, di-ou tétrasulfures de thiourame	6,5	0
2930 40		- Méthionine:		
2930 40 10		- - Méthionine (DCI)	exemption	0
2930 40 90		- - autres	6,5	0
2930 50 00		- Captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	6,5	0
2930 90		- autres:		
2930 90 13		- - Cystéine et cystine	6,5	0
2930 90 16		- - Dérivés de la cystéine ou de la cystine	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2930 90 20		-- Thiodiglycol (DCI) (2,2'-thiodiéthanol)	6,5	0
2930 90 30		-- Acide DL-2-hydroxy-4-(méthylthio)butyrique	exemption	0
2930 90 40		-- Bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de 2,2'-thiodiéthyle	exemption	0
2930 90 50		-- Mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine et 2-méthyl-4,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine	exemption	0
2930 90 85		-- autres	6,5	0
2931 00		Autres composés organo-inorganiques:		
2931 00 10		- Méthylphosphonate de diméthyle	6,5	0
2931 00 20		- Difluorure de méthylphosphonyle (difluorure méthylphosphonique)	6,5	0
2931 00 30		- Dichlorure de méthylphosphonyle (dichlorure méthylphosphonique)	6,5	0
2931 00 95		- autres	6,5	0
2932		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement:		
		- Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2932 11 00		-- Tétrahydrofuranne	6,5	0
2932 12 00		-- 2-Furaldéhyde (furfural)	6,5	0
2932 13 00		-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	6,5	0
2932 19 00		-- autres	6,5	0
		- Lactones:		
2932 21 00		-- Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	6,5	0
2932 29		-- autres lactones:		
2932 29 10		--- Phénolphthaléine	exemption	0
2932 29 20		--- Acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1H, 3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtoïque	exemption	0
2932 29 30		--- 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one	exemption	0
2932 29 40		--- 6'-(N-Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2932 29 50		-- -6-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H, 3H-naphto [1,8-cd]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle	exemption	0
2932 29 60		--- gamma-Butyrolactone	6,5	0
2932 29 85		--- autres	6,5	0
		- autres:		
2932 91 00		-- Isosafrole	6,5	0
2932 92 00		-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	6,5	0
2932 93 00		-- Pipéronal	6,5	0
2932 94 00		-- Safrole	6,5	0
2932 95 00		-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	6,5	0
2932 99		-- autres:		
2932 99 50		--- Époxydes à quatre atomes dans le cycle	6,5	0
2932 99 70		--- autres acétals cycliques et héli-acétals internes même contenant d'autres fonctions oxygénées et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2932 99 85		- - - autres	6,5	0
2933		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement:		
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé:		
2933 11		- - Phénazone (antipyrine) et ses dérivés:		
2933 11 10		- - - Propyphénazone (DCI)	exemption	0
2933 11 90		- - - autres	6,5	0
2933 19		- - autres:		
2933 19 10		- - - Phénylbutazone (DCI)	exemption	0
2933 19 90		- - - autres	6,5	0
		- Composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé:		
2933 21 00		- - Hydantoïne et ses dérivés	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 29		-- autres:		
2933 29 10		-- - Chlorhydrate de naphazoline (DCIM) et nitrate de naphazoline (DCIM); phentolamine (DCI); chlorhydrate de tolazoline (DCIM)	exemption	0
2933 29 90		-- - autres	6,5	0
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé:		
2933 31 00		-- Pyridine et ses sels	5,3	0
2933 32 00		-- Pipéridine et ses sels	6,5	0
2933 33 00		-- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxyate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritamide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	6,5	0
2933 39		-- autres:		
2933 39 10		-- - Iproniazide (DCI); chlorhydrate de cétobémidone (DCIM); bromure de pyridostigmine (DCI)	exemption	0
2933 39 20		-- - 2,3,5,6-Tétrachloropyridine	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 39 25		- - - Acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	exemption	0
2933 39 35		- - - 3,6-Dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium	exemption	0
2933 39 40		- - - 3,5,6-(Trichloro-2-pyridyloxyacétate) de 2-butoxyéthyle	exemption	0
2933 39 45		- - - 3,5-Dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	exemption	0
2933 39 50		- - - Ester méthylique de fluoroxypr (ISO)	4	0
2933 39 55		- - - 4-Méthylpyridine	exemption	0
2933 39 99		- - - autres	6,5	0
		- Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations:		
2933 41 00		- - Lévorphanol (DCI) et ses sels	exemption	0
2933 49		- - autres:		
2933 49 10		- - - Dérivés halogénés de la quinoléine; dérivés des acides quinoléine-carboxyliques	5,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 49 30		- - - Dextrométhorphane (DCI) et ses sels	exemption	0
2933 49 90		- - - autres	6,5	0
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine:		
2933 52 00		- - Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	6,5	0
2933 53		- - Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces produits:		
2933 53 10		- - - Phénobarbital (DCI), barbital (DCI) et leurs sels	exemption	0
2933 53 90		- - - autres	6,5	0
2933 54 00		- - autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	6,5	0
2933 55 00		- - Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol; sels de ces produits	exemption	0
2933 59		- - autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 59 10		- - - Diazinon (ISO)	exemption	0
2933 59 20		- - - 1,4-Diazabicyclo[2,2,2]octane (triéthylènediamine)	exemption	0
2933 59 95		- - - autres	6,5	0
		- Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé:		
2933 61 00		- - Mélamine	6,5	0
2933 69		- - autres:		
2933 69 10		- - - Atrazine (ISO); propazine (ISO); simazine (ISO); hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5- triazine (hexogène, triméthylènetrin itramine)	5,5	0
2933 69 20		- - - Méthénamine (DCI) (hexaméthylènetétramine)	exemption	0
2933 69 30		- - - 2,6-Di-tert-butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol	exemption	0
2933 69 80		- - - autres	6,5	0
		- Lactames:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 71 00		-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	6,5	0
2933 72 00		-- Clobazam (DCI) et méthypylone (DCI)	exemption	0
2933 79 00		-- autres lactames	6,5	0
		- autres :		
2933 91		-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlórdiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témozépam (DCI), tetrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits :		
2933 91 10		-- - Chlórdiazépoxide (DCI)	exemption	0
2933 91 90		-- - autres	6,5	0
2933 99		-- autres :		
2933 99 10		-- - Ben zimidazole-2-thiol (mercaptobenzimidazole)	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2933 99 20		- - - Indole, 3-méthylindole (scatole), 6-allyl-6,7-dihydro-5H-dibenzo [c, e] azépine (azapétine), phénindamine (DCI) et leurs sels; chlorhydrate d'imipramine (DCIM)	5,5	0
2933 99 30		- - - Monoazépines	6,5	0
2933 99 40		- - - Diazépines	6,5	0
2933 99 50		- - - 2,4-Di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl)phénol	exemption	0
2933 99 90		- - - autres	6,5	0
2934		Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques:		
2934 10 00		- Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	6,5	0
2934 20		- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations:		
2934 20 20		- - Disulfure de di(benzothiazole-2-yle); benzothiazole-2-thiol (mercaptobenzothiazole) et ses sels	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2934 20 80		-- autres	6,5	0
2934 30		- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations:		
2934 30 10		-- Thiéthylpérazine (DCI); thioridazine (DCI) et ses sels	exemption	0
2934 30 90		-- autres	6,5	0
		- autres:		
2934 91 00		-- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	exemption	0
2934 99		-- autres:		
2934 99 10		--- Chlorprothixène (DCI); thénalidine (DCI), ses tartrates et maléates	exemption	0
2934 99 20		--- Furazolidone (DCI)	exemption	0
2934 99 30		--- Acide 7-aminocéphalosporanique	exemption	0
2934 99 40		--- Sels et esters d'acide (6R, 7R)-3-acétoxy-méthyl-7-[(R)-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4,2,0]oct-2-ène-2-carboxylique	exemption	0
2934 99 50		--- Bromure de 1-[2-(1,3-dioxan-2-yl)éthyl]-2-méthylpyridinium	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2934 99 90		- - - autres	6,5	0
2935 00		Sulfonamides:		
2935 00 10		- 3-{1-[7-(Hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl}-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide	exemption	0
2935 00 20		- Metosulam (ISO)	exemption	0
2935 00 90		- autres	6,5	0
		XI. PROVITAMINES, VITAMINES ET HORMONES		
2936		Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:		
		- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés:		
2936 21 00		-- Vitamines A et leurs dérivés	exemption	0
2936 22 00		-- Vitamine B1 et ses dérivés	exemption	0
2936 23 00		-- Vitamine B2 et ses dérivés	exemption	0
2936 24 00		-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2936 25 00		-- Vitamine B6 et ses dérivés	exemption	0
2936 26 00		-- Vitamine B12 et ses dérivés	exemption	0
2936 27 00		-- Vitamine C et ses dérivés	exemption	0
2936 28 00		-- Vitamine E et ses dérivés	exemption	0
2936 29		-- autres vitamines et leurs dérivés:		
2936 29 10		-- - Vitamine B9 et ses dérivés	exemption	0
2936 29 30		-- - Vitamine H et ses dérivés	exemption	0
2936 29 90		-- - autres	exemption	0
2936 90		- autres, y compris les concentrats naturels:		
		-- Concentrats naturels de vitamines:		
2936 90 11		-- - Concentrats naturels de vitamines A + D	exemption	0
2936 90 19		-- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2936 90 80		-- autres	exemption	0
2937		Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones:		
		- Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels:		
2937 11 00		-- Somatropine, ses dérivés et analogues structurels	exemption	0
2937 12 00		-- Insuline et ses sels	exemption	0
2937 19 00		-- autres	exemption	0
		- Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels:		
2937 21 00		-- Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	exemption	0
2937 22 00		-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	exemption	0
2937 23 00		-- OEstrogènes et progestogènes	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2937 29 00		- - autres	exemption	0
		- Hormones de la catécholamine, leurs dérivés et analogues structurels:		
2937 31 00		- - Épinéphrine	exemption	0
2937 39 00		- - autres	exemption	0
2937 40 00		- Dérivés des amino-acides	exemption	0
2937 50 00		- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	exemption	0
2937 90 00		- autres	exemption	0
		XII. HÉTÉROSIDES ET ALCALOÏDES VÉGÉTAUX, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS SELS, LEURS ÉTHERS, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS		
2938		Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2938 10 00		- Rutoside (rutine) et ses dérivés	6,5	0
2938 90		- autres:		
2938 90 10		-- Hétérosides des digitales	6	0
2938 90 30		-- Glycyrrhizine et glycyrrhizates	5,7	0
2938 90 90		-- autres	6,5	0
2939		Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:		
		- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2939 11 00		-- Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2939 19 00		- - autres	exemption	0
2939 20 00		- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	exemption	0
2939 30 00		- Caféine et ses sels	exemption	0
		- Éphédrines et leurs sels:		
2939 41 00		- - Éphédrine et ses sels	exemption	0
2939 42 00		- - Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	exemption	0
2939 43 00		- - Cathine (DCI) et ses sels	exemption	0
2939 49 00		- - autres	exemption	0
		- Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2939 51 00		- - Fénétylline (DCI) et ses sels	exemption	0
2939 59 00		- - autres	exemption	0
		- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2939 61 00		- - Ergométrine (DCI) et ses sels	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2939 62 00		-- Ergotamine (DCI) et ses sels	exemption	0
2939 63 00		-- Acide lysergique et ses sels	exemption	0
2939 69 00		-- autres	exemption	0
		- autres:		
2939 91		-- Cocaïne, ecgonine, lévo méthamfetamine, méthamfetamine (DCI), racémate de méthamfetamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits:		
		--- Cocaïne et ses sels:		
2939 91 11		---- Cocaïne brute	exemption	0
2939 91 19		---- autres	exemption	0
2939 91 90		--- autres	exemption	0
2939 99 00		-- autres	exemption	0
		XIII. AUTRES COMPOSÉS ORGANIQUES		
2940 00 00		Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n ^{os} 2937, 2938 et 2939	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2941		Antibiotiques:		
2941 10		- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits:		
2941 10 10		-- Amoxicilline (DCI) et ses sels	exemption	0
2941 10 20		-- Ampicilline (DCI), métampicilline (DCI), pivampicilline (DCI), et leurs sels	exemption	0
2941 10 90		-- autres	exemption	0
2941 20		- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits:		
2941 20 30		-- Dihydrostreptomycine, ses sels, esters et hydrates	5,3	0
2941 20 80		-- autres	exemption	0
2941 30 00		- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	exemption	0
2941 40 00		- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	exemption	0
2941 50 00		- Érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	exemption	0
2941 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2942 00 00		Autres composés organiques	6,5	0
30		CHAPITRE 30 - PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
3001		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs:		
3001 20		- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions:		
3001 20 10		-- d'origine humaine	exemption	0
3001 20 90		-- autres	exemption	0
3001 90		- autres:		
3001 90 20		-- d'origine humaine	exemption	0
		-- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3001 90 91		- - - Héparine et ses sels	exemption	0
3001 90 98		- - - autres	exemption	0
3002		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires:		
3002 10		- Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique:		
3002 10 10		- - Antisérums	exemption	0
		- - autres:		
3002 10 91		- - - Hémoglobine, globulines du sang et sérums globulines	exemption	0
		- - - autres:		
3002 10 95		- - - - d'origine humaine	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3002 10 99		- - - - autres	exemption	0
3002 20 00		- Vaccins pour la médecine humaine	exemption	0
3002 30 00		- Vaccins pour la médecine vétérinaire	exemption	0
3002 90		- autres :		
3002 90 10		- - Sang humain	exemption	0
3002 90 30		- - Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic	exemption	0
3002 90 50		- - Cultures de micro-organismes	exemption	0
3002 90 90		- - autres	exemption	0
3003		Médicaments (à l'exclusion des produits des n ^{os} 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3003 10 00		- contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	exemption	0
3003 20 00		- contenant d'autres antibiotiques	exemption	0
		- contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques :		
3003 31 00		-- contenant de l'insuline	exemption	0
3003 39 00		-- autres	exemption	0
3003 40 00		- contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques	exemption	0
3003 90		- autres :		
3003 90 10		-- contenant de l'iode ou des composés de l'iode	exemption	0
3003 90 90		-- autres	exemption	0
3004		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3004 10		- contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits:		
3004 10 10		-- contenant, comme produits actifs, uniquement des pénicillines ou des dérivés de ces produits à structure d'acide pénicillanique	exemption	0
3004 10 90		-- autres	exemption	0
3004 20		- contenant d'autres antibiotiques:		
3004 20 10		-- conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 20 90		-- autres	exemption	0
		- contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques:		
3004 31		-- contenant de l'insuline:		
3004 31 10		-- - conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 31 90		-- - autres	exemption	0
3004 32		-- contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3004 32 10		- - - conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 32 90		- - - autres	exemption	0
3004 39		- - autres:		
3004 39 10		- - - conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 39 90		- - - autres	exemption	0
3004 40		- contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques:		
3004 40 10		- - conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 40 90		- - autres	exemption	0
3004 50		- autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936:		
3004 50 10		- - conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
3004 50 90		- - autres	exemption	0
3004 90		- autres:		
		- - conditionnés pour la vente au détail:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3004 90 11		- - - contenant de l'iode ou des composés de l'iode	exemption	0
3004 90 19		- - - autres	exemption	0
		- - autres:		
3004 90 91		- - - contenant de l'iode ou des composés de l'iode	exemption	0
3004 90 99		- - - autres	exemption	0
3005		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires:		
3005 10 00		- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	exemption	0
3005 90		- autres:		
3005 90 10		- - Ouates et articles en ouate	exemption	0
		- - autres:		
		- - - en matières textiles:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3005 90 31		---- Gazes et articles en gaze	exemption	0
		---- autres:		
3005 90 51		----- en "tissus nontissés"	exemption	0
3005 90 55		----- autres	exemption	0
3005 90 99		--- autres	exemption	0
3006		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la note 4 du présent chapitre:		
3006 10		- Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières antiadhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non:		
3006 10 10		-- Catguts stériles	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3006 10 30		-- Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	6,5	0
3006 10 90		-- autres	exemption	0
3006 20 00		- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	exemption	0
3006 30 00		- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	exemption	0
3006 40 00		- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	exemption	0
3006 50 00		- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	exemption	0
3006 60		- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides:		
		-- à base d'hormones ou d'autres produits du n° 2937:		
3006 60 11		-- - conditionnées pour la vente au détail	exemption	0
3006 60 19		-- - autres	exemption	0
3006 60 90		-- à base de spermicides	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3006 70 00		- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	6,5	0
		- autres:		
3006 91 00		-- Appareillages identifiables de stomie	6,5	0
3006 92 00		-- Déchets pharmaceutiques	exemption	0
31		CHAPITRE 31 – ENGRAIS		
3101 00 00		Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale	exemption	0
3102		Engrais minéraux ou chimiques azotés:		
3102 10		- Urée, même en solution aqueuse:		
3102 10 10		-- Urée d'une teneur en azote supérieure à 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3102 10 90		-- autre	6,5	0
		- Sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium:		
3102 21 00		-- Sulfate d'ammonium	6,5	0
3102 29 00		-- autres	6,5	0
3102 30		- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse:		
3102 30 10		-- en solution aqueuse	6,5	0
3102 30 90		-- autre	6,5	0
3102 40		- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant:		
3102 40 10		-- d'une teneur en azote n'excédant pas 28 % en poids	6,5	0
3102 40 90		-- d'une teneur en azote excédant 28 % en poids	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3102 50		- Nitrate de sodium:		
3102 50 10		- - Nitrate de sodium naturel	exemption	0
3102 50 90		- - autres	6,5	0
3102 60 00		- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	6,5	0
3102 80 00		- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	6,5	0
3102 90 00		- autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	6,5	0
3103		Engrais minéraux ou chimiques phosphatés:		
3103 10		- Superphosphates:		
3103 10 10		- - d'une teneur en pentaoxyde de diphosphore supérieure à 35 % en poids	4,8	0
3103 10 90		- - autres	4,8	0
3103 90 00		- autres	exemption	0
3104		Engrais minéraux ou chimiques potassiques:		
3104 20		- Chlorure de potassium:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3104 20 10		-- d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O n'excédant pas 40 % en poids du produit anhydre à l'état sec	exemption	0
3104 20 50		-- d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O excédant 40 % mais n'excédant pas 62 % en poids du produit anhydre à l'état sec	exemption	0
3104 20 90		-- d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O excédant 62 % en poids du produit anhydre à l'état sec	exemption	0
3104 30 00		- Sulfate de potassium	exemption	0
3104 90 00		- autres	exemption	0
3105		Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg:		
3105 10 00		- Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3105 20		- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants:		
3105 20 10		-- d'une teneur en azote excédant 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec	6,5	0
3105 20 90		-- autres	6,5	0
3105 30 00		- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	6,5	0
3105 40 00		- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	6,5	0
		- autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants:		
3105 51 00		-- contenant des nitrates et des phosphates	6,5	0
3105 59 00		-- autres	6,5	0
3105 60		- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium:		
3105 60 10		-- Superphosphates potassiques	3,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3105 60 90		-- autres	3,2	0
3105 90		- autres:		
3105 90 10		-- Nitrate de sodium potassique naturel, consistant en un mélange naturel de nitrate de sodium et de nitrate de potassium (la proportion de potassium pouvant atteindre 44 %), d'une teneur globale en azote n'excédant pas 16,30 % en poids du produit anhydre à l'état sec	exemption	0
		-- autres:		
3105 90 91		-- - d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec	6,5	0
3105 90 99		-- - autres	3,2	0
32		CHAPITRE 32 - EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX; TANINS ET LEURS DÉRIVÉS; PIGMENTS ET AUTRES MATIÈRES COLORANTES; PEINTURES ET VERNIS; MASTICS; ENCRE		
3201		Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3201 10 00		- Extrait de quebracho	exemption	0
3201 20 00		- Extrait de mimosa	6,5	0
3201 90		- autres:		
3201 90 20		- - Extraits de sumac, de vallonées, de chêne ou de châtaignier	5,8	0
3201 90 90		- - autres	5,3	0
3202		Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prêtannage:		
3202 10 00		- Produits tannants organiques synthétiques	5,3	0
3202 90 00		- autres	5,3	0
3203 00		Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux, mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale:		
3203 00 10		- Matières colorantes d'origine végétale et préparations à base de ces matières	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3203 00 90		- Matières colorantes d'origine animale et préparations à base de ces matières	2,5	0
3204		Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie:		
		- Matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de ces matières colorantes:		
3204 11 00		-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 12 00		-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 13 00		-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 14 00		-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 15 00		-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 16 00		-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	6,5	0
3204 17 00		-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3204 19 00		-- autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n ^{os} 3204 11 à 3204 19	6,5	0
3204 20 00		- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	6	0
3204 90 00		- autres	6,5	0
3205 00 00		Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	6,5	0
3206		Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des n ^{os} 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie:		
		- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane:		
3206 11 00		-- contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	6	0
3206 19 00		-- autres	6,5	0
3206 20 00		- Pigments et préparations à base de composés du chrome	6,5	0
		- autres matières colorantes et autres préparations:		
3206 41 00		-- Outremer et ses préparations	6,5	0
3206 42 00		-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3206 49		-- autres:		
3206 49 10		-- - Magnétite	exemption	0
3206 49 30		-- - Pigments et préparations à base de composés du cadmium	6,5	0
3206 49 80		-- - autres	6,5	0
3206 50 00		- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	5,3	0
3207		Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons:		
3207 10 00		- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	6,5	0
3207 20		- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires:		
3207 20 10		-- Engobes	5,3	0
3207 20 90		-- autres	6,3	0
3207 30 00		- Lustres liquides et préparations similaires	5,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3207 40		- Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons:		
3207 40 10		-- Verre dit "émail"	3,7	0
3207 40 20		-- Verre sous forme de flocons d'une longueur de 0,1 mm ou plus mais n'excédant pas 3,5 mm et d'une épaisseur de 2 micromètres ou plus mais n'excédant pas 5 micromètres	exemption	0
3207 40 30		-- Verre sous forme de poudre ou de grenaille, contenant en poids 99 % ou plus de dioxyde de silicium	exemption	0
3207 40 80		-- autres	3,7	0
3208		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre:		
3208 10		- à base de polyesters:		
3208 10 10		-- Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	6,5	0
3208 10 90		-- autres	6,5	0
3208 20		- à base de polymères acryliques ou vinyliques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3208 20 10		-- Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	6,5	0
3208 20 90		-- autres	6,5	0
3208 90		- autres:		
		-- Solutions définies à la note 4 du présent chapitre:		
3208 90 11		-- - Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,Ndiméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	exemption	0
3208 90 13		-- - Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,Ndiméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	exemption	0
3208 90 19		-- - autres	6,5	0
		-- autres:		
3208 90 91		-- - à base de polymères synthétiques	6,5	0
3208 90 99		-- - à base de polymères naturels modifiés	6,5	0
3209		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux:		
3209 10 00		- à base de polymères acryliques ou vinyliques	6,5	0
3209 90 00		- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3210 00		Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs:		
3210 00 10		- Peintures et vernis à l'huile	6,5	0
3210 00 90		- autres	6,5	0
3211 00 00		Siccatis préparés	6,5	0
3212		Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail:		
3212 10		- Feuilles pour le marquage au fer:		
3212 10 10		-- à base de métaux communs	6,5	0
3212 10 90		-- autres	6,5	0
3212 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures:		
3212 90 31		-- - à base de poudre d'aluminium	6,5	0
3212 90 38		-- - autres	6,5	0
3212 90 90		-- Teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	6,5	0
3213		Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires:		
3213 10 00		- Couleurs en assortiments	6,5	0
3213 90 00		- autres	6,5	0
3214		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie:		
3214 10		- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3214 10 10		-- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	5	0
3214 10 90		-- Enduits utilisés en peinture	5	0
3214 90 00		- autres	5	0
3215		Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides:		
		- Encres d'imprimerie:		
3215 11 00		-- noires	6,5	0
3215 19 00		-- autres	6,5	0
3215 90		- autres:		
3215 90 10		-- Encres à écrire et à dessiner	6,5	0
3215 90 80		-- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
33		CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES		
3301		Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites "concrètes" ou "absolues"; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enflourage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles:		
		- Huiles essentielles d'agrumes:		
3301 12		-- d'orange:		
3301 12 10		-- - non déterpénées	7	0
3301 12 90		-- - déterpénées	4,4	0
3301 13		-- de citron:		
3301 13 10		-- - non déterpénées	7	0
3301 13 90		-- - déterpénées	4,4	0
3301 19		-- autres:		
3301 19 20		-- - non déterpénées	7	0
3301 19 80		-- - déterpénées	4,4	0
		- Huiles essentielles autres que d'agrumes:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3301 24		-- de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>):		
3301 24 10		--- non déterpénées	exemption	0
3301 24 90		--- déterpénées	2,9	0
3301 25		-- d'autres menthes:		
3301 25 10		--- non déterpénées	exemption	0
3301 25 90		--- déterpénées	2,9	0
3301 29		-- autres:		
		--- de girofle, de niaouli, d'y lang-ylang:		
3301 29 11		---- non déterpénées	exemption	0
3301 29 31		---- déterpénées	2,3	0
		--- autres:		
3301 29 41		---- non déterpénées	exemption	0
		---- déterpénées:		
3301 29 71		----- de géranium, de jasmin, de vétiver	2,3	0
3301 29 79		----- de lavande ou de lavandin	2,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3301 29 91		- - - - - autres	2,3	0
3301 30 00		- Résinoïdes	2	0
3301 90		- autres:		
3301 90 10		- - Sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles	2,3	0
		- - Oléorésines d'extraction:		
3301 90 21		- - - de réglisse et de houblon	3,2	0
3301 90 30		- - - autres	exemption	0
3301 90 90		- - autres	3	0
3302		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons:		
3302 10		- des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons:		
		- - des types utilisés pour les industries des boissons:		
		- - - Préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3302 10 10		--- - ayant un titre alcoométrique acquis excédant 0,5 % vol	17,3 MIN 1 €/ % vol/hl	0
		--- - autres :		
3302 10 21		--- - - ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,8	0
3302 10 29	1	---- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	9 + EA	0
3302 10 29	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	9 + EA	AV0, SP
3302 10 40		-- - autres	exemption	0
3302 10 90		-- des types utilisés pour les industries alimentaires	exemption	0
3302 90		- autres :		
3302 90 10		-- Solutions alcooliques	exemption	0
3302 90 90		-- autres	exemption	0
3303 00		Parfums et eaux de toilette :		
3303 00 10		- Parfums	exemption	0
3303 00 90		- Eau x de toilette	exemption	0
3304		Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures :		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3304 10 00		- Produits de maquillage pour les lèvres	exemption	0
3304 20 00		- Produits de maquillage pour les yeux	exemption	0
3304 30 00		- Préparations pour manucures ou pédicures	exemption	0
		- autres:		
3304 91 00		- - Poudres, y compris les poudres compactes	exemption	0
3304 99 00		- - autres	exemption	0
3305		Préparations capillaires:		
3305 10 00		- Shampoings	exemption	0
3305 20 00		- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	exemption	0
3305 30 00		- Laques pour cheveux	exemption	0
3305 90		- autres:		
3305 90 10		- - Lotions capillaires	exemption	0
3305 90 90		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3306		Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail:		
3306 10 00		- Dentifrices	exemption	0
3306 20 00		- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	4	0
3306 90 00		- autres	exemption	0
3307		Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes:		
3307 10 00		- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	6,5	0
3307 20 00		- Désodorisants corporels et antisudoraux	6,5	0
3307 30 00		- Sels parfumés et autres préparations pour bains	6,5	0
		- Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses:		
3307 41 00		- - "Agarbatti" et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3307 49 00		- - autres	6,5	0
3307 90 00		- autres	6,5	0
34		CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, "CIRES POUR L'ART DENTAIRE" ET COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE À BASE DE PLÂTRE		
3401		Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:		
		- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:		
3401 11 00		- - de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3401 19 00		-- autres	exemption	0
3401 20		- Savons sous autres formes:		
3401 20 10		-- Flocons, paillettes, granulés ou poudres	exemption	0
3401 20 90		-- autres	exemption	0
3401 30 00		- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	4	0
3402		Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 3401:		
		- Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail:		
3402 11		-- anioniques:		
3402 11 10		--- Solution aqueuse contenant en poids 30 % ou plus mais pas plus de 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium	exemption	0
3402 11 90		--- autres	4	0
3402 12 00		-- cationiques	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3402 13 00		-- non ioniques	4	0
3402 19 00		-- autres	4	0
3402 20		- Préparations conditionnées pour la vente au détail:		
3402 20 20		-- Préparations tensio-actives	4	0
3402 20 90		-- Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	4	0
3402 90		- autres:		
3402 90 10		-- Préparations tensio-actives	4	0
3402 90 90		-- Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	4	0
3403		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:		
		- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3403 11 00		-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	4,6	0
3403 19		-- autres:		
3403 19 10		-- - contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base	6,5	0
		-- - autres:		
3403 19 91		-- - - Préparations pour la lubrification des machines, appareils et véhicules	4,6	0
3403 19 99		-- - - autres	4,6	0
		- autres:		
3403 91 00		-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	4,6	0
3403 99		-- autres:		
3403 99 10		-- - Préparations pour la lubrification des machines, appareils et véhicules	4,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3403 99 90		- - - autres	4,6	0
3404		Cires artificielles et cires préparées:		
3404 20 00		- de poly(oxyéthylène) (polyéthylène-glycol)	exemption	0
3404 90		- autres:		
3404 90 10		- - Cires préparées, y compris les cires à cacheter	exemption	0
3404 90 80		- - autres	exemption	0
3405		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 3404:		
3405 10 00		- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	exemption	0
3405 20 00		- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	exemption	0
3405 30 00		- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	exemption	0
3405 40 00		- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	exemption	0
3405 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3405 90 10		-- Brillants pour métaux	exemption	0
3405 90 90		-- autres	exemption	0
3406 00		Bougies, chandelles, cierges et articles similaires:		
		- Bougies, chandelles et cierges:		
3406 00 11		-- unis, non parfumés	exemption	0
3406 00 19		-- autres	exemption	0
3406 00 90		- autres	exemption	0
3407 00 00		Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites "cires pour l'art dentaire" présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	exemption	0
35		CHAPITRE 35 - MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES; ENZYMES		
3501		Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3501 10		- Caséines:		
3501 10 10		-- destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles	exemption	0
3501 10 50		-- destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires ou fourragers	3,2	0
3501 10 90		-- autres	9	0
3501 90		- autres:		
3501 90 10		-- Colles de caséine	8,3	0
3501 90 90		-- autres	6,4	0
3502		Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines:		
		- Ovalbumine:		
3502 11		-- séchée:		
3502 11 10		-- - impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	exemption	0
3502 11 90		-- - autre	123,5 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3502 19		-- autre:		
3502 19 10		--- impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	exemption	0
3502 19 90		--- autre	16,7 €/100 kg/net	0
3502 20		- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum:		
3502 20 10		-- impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	exemption	0
		-- autre:		
3502 20 91		--- séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.)	123,5 €/100 kg/net	-
3502 20 99		--- autre	16,7 €/100 kg/net	-
3502 90		- autres:		
		-- Albumines, autres que l'ovalbumine et la lactalbumine:		
3502 90 20		--- impropres ou rendues impropres à l'alimentation humaine	exemption	0
3502 90 70		--- autres	6,4	-
3502 90 90		-- Albuminates et autres dérivés des albumines	7,7	0
3503 00		Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 3501:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3503 00 10		- Gélatines et leurs dérivés	7,7	0
3503 00 80		- autres	7,7	0
3504 00 00		Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	3,4	0
3505		Dextrine et autres amidons et féculles modifiés (les amidons et féculles prégélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés:		
3505 10		- Dextrine et autres amidons et féculles modifiés:		
3505 10 10		-- Dextrine	9 + 17,7 €/100 kg/net	-
		-- autres amidons et féculles modifiés:		
3505 10 50		-- - Amidons et féculles estérifiés ou étherifiés	7,7	0
3505 10 90		-- - autres	9 + 17,7 €/100 kg/net	-
3505 20		- Colles:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3505 20 10		-- d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, inférieure à 25 %	8,3 + 4,5 €/100 kg/net MAX 11,5	-
3505 20 30		-- d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 55 %	8,3 + 8,9 €/100 kg/net MAX 11,5	-
3505 20 50		-- d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 80 %	8,3 + 14,2 €/100 kg/net MAX 11,5	-
3505 20 90		-- d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 80 %	8,3 + 17,7 €/100 kg/net MAX 11,5	-
3506		Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg:		
3506 10 00		- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	6,5	0
		- autres:		
3506 91 00		-- Adhésifs à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913 ou de caoutchouc	6,5	0
3506 99 00		-- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3507		Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs:		
3507 10 00		- Présure et ses concentrats	6,3	0
3507 90		- autres:		
3507 90 10		- - Lipoprotéine lipase	exemption	0
3507 90 20		- - Aspergillus alkaline protéase	exemption	0
3507 90 90		- - autres	6,3	0
36		CHAPITRE 36 - POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES; MATIÈRES INFLAMMABLES		
3601 00 00		Poudres propulsives	5,7	0
3602 00 00		Explosifs préparés autres que les poudres propulsives	6,5	0
3603 00		Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques:		
3603 00 10		- Mèches de sûreté; cordeaux détonants	6	0
3603 00 90		- autres	6,5	0
3604		Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3604 10 00		- Articles pour feux d'artifice	6,5	0
3604 90 00		- autres	6,5	0
3605 00 00		Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	6,5	0
3606		Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la note 2 du présent chapitre:		
3606 10 00		- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	6,5	0
3606 90		- autres:		
3606 90 10		- - Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes	6	0
3606 90 90		- - autres	6,5	0
37		CHAPITRE 37 - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES		
3701		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs:		
3701 10		- pour rayons X:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3701 10 10		-- à usage médical, dentaire ou vétérinaire	6,5	0
3701 10 90		-- autres	6,5	0
3701 20 00		- Films à développement et tirage instantanés	6,5	0
3701 30 00		- autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	6,5	0
		- autres:		
3701 91 00		-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5	0
3701 99 00		-- autres	6,5	0
3702		Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées:		
3702 10 00		- pour rayons X	6,5	0
		- autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm:		
3702 31		-- pour la photographie en couleurs (polychrome):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3702 31 20		--- d'une longueur n'excédant pas 30 m	6,5	0
		--- d'une longueur excédant 30 m:		
3702 31 91		---- Négatif de film couleur: — d'une largeur de 75 mm ou plus mais n'excédant pas 105 mm et — d'une longueur de 100 m ou plus, destiné à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané	exemption	0
3702 31 98		---- autres	6,5	0
3702 32		-- autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent:		
		--- d'une largeur n'excédant pas 35 mm:		
3702 32 10		---- Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	0
3702 32 20		---- autres	5,3	0
		--- d'une largeur excédant 35 mm:		
3702 32 31		---- Microfilms	6,5	0
3702 32 50		---- Films pour les arts graphiques	6,5	0
3702 32 80		---- autres	6,5	0
3702 39 00		-- autres	6,5	0
		- autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3702 41 00		-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5	0
3702 42 00		-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	6,5	0
3702 43 00		-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	6,5	0
3702 44 00		-- d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	6,5	0
		- autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome):		
3702 51 00		-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	5,3	0
3702 52 00		-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	5,3	0
3702 53 00		-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	5,3	0
3702 54		-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives:		
3702 54 10		-- - d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 24 mm	5	0
3702 54 90		-- - d'une largeur excédant 24 mm mais n'excédant pas 35 mm	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3702 55 00		-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	5,3	0
3702 56 00		-- d'une largeur excédant 35 mm	6,5	0
		- autres:		
3702 91		-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm:		
3702 91 20		-- - Films pour les arts graphiques	6,5	0
3702 91 80		-- - autres	5,3	0
3702 93		-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m:		
3702 93 10		-- - Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	0
3702 93 90		-- - autres	5,3	0
3702 94		-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m:		
3702 94 10		-- - Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	0
3702 94 90		-- - autres	5,3	0
3702 95 00		-- d'une largeur excédant 35 mm	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3703		Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés:		
3703 10 00		- en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	6,5	0
3703 20		- autres, pour la photographie en couleurs (polychrome):		
3703 20 10		- - pour images obtenues à partir de films inversibles	6,5	0
3703 20 90		- - autres	6,5	0
3703 90		- autres:		
3703 90 10		- - sensibilisés aux sels d'argent ou de platine	6,5	0
3703 90 90		- - autres	6,5	0
3704 00		Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés:		
3704 00 10		- Plaques, pellicules et films	exemption	0
3704 00 90		- autres	6,5	0
3705		Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3705 10 00		- pour la reproduction offset	5,3	0
3705 90		- autres:		
3705 90 10		-- Micro films	3,2	0
3705 90 90		-- autres	5,3	0
3706		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son:		
3706 10		- d'une largeur de 35 mm ou plus:		
3706 10 10		-- ne comportant que l'enregistrement du son	exemption	0
		-- autres:		
3706 10 91		-- - négatifs; positifs intermédiaires de travail	exemption	0
3706 10 99		-- - autres positifs	5 €/100 m	0
3706 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3706 90 10		-- ne comportant que l'enregistrement du son	exemption	0
		-- autres:		
3706 90 31		--- négatifs; positifs intermédiaires de travail	exemption	0
		--- autres positifs:		
3706 90 51		---- Films d'actualités	exemption	0
		---- autres, d'une largeur:		
3706 90 91		----- de moins de 10 mm	exemption	0
3706 90 99		----- de 10 mm ou plus	3,5 €/100 m	0
3707		Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi:		
3707 10 00		- Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3707 90		- autres:		
		-- Révélateurs et fixateurs:		
		--- pour la photographie en couleurs (polychrome):		
3707 90 11		---- pour films et plaques photographiques	6	0
3707 90 19		---- autres	6	0
3707 90 30		--- autres	6	0
3707 90 90		-- autres	6	0
38		CHAPITRE 38 - PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES		
3801		Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demiproduits:		
3801 10 00		- Graphite artificiel	3,6	0
3801 20		- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal:		
3801 20 10		-- Graphite colloïdal en suspension dans l'huile; graphite semi-colloïdal	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3801 20 90		- - autre	4,1	0
3801 30 00		- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	5,3	0
3801 90 00		- autres	3,7	0
3802		Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé:		
3802 10 00		- Charbons activés	3,2	0
3802 90 00		- autres	5,7	0
3803 00		Tall oil, même raffiné:		
3803 00 10		- brut	exemption	0
3803 00 90		- autre	4,1	0
3804 00		Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 3803:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3804 00 10		- Lignosulfites	5	0
3804 00 90		- autres	5	0
3805		Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal:		
3805 10		- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate:		
3805 10 10		-- Essence de térébenthine	4	0
3805 10 30		-- Essence de bois de pin	3,7	0
3805 10 90		-- Essence de papeterie au sulfate	3,2	0
3805 90		- autres:		
3805 90 10		-- Huile de pin	3,7	0
3805 90 90		-- autres	3,4	0
3806		Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues:		
3806 10		- Colophanes et acides résiniques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3806 10 10		-- de gemme	5	0
3806 10 90		-- autres	5	0
3806 20 00		- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	4,2	0
3806 30 00		- Gommés esters	6,5	0
3806 90 00		- autres	4,2	0
3807 00		Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales:		
3807 00 10		- Goudrons de bois	2,1	0
3807 00 90		- autres	4,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3808		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches:		
3808 50 00		- Marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	6	0
		- autres:		
3808 91		-- Insecticides:		
3808 91 10		-- - à base de pyréthrinoïdes	6	0
3808 91 20		-- - à base d'hydrocarbures chlorés	6	0
3808 91 30		-- - à base de carbamates	6	0
3808 91 40		-- - à base d'organo-phosphorés	6	0
3808 91 90		-- - autres	6	0
3808 92		-- Fongicides:		
		-- - inorganiques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3808 92 10		---- Préparations cupriques	4,6	0
3808 92 20		---- autres	6	0
		--- autres:		
3808 92 30		---- à base de dithiocarbamates	6	0
3808 92 40		---- à base de benzimidazoles	6	0
3808 92 50		---- à base de diazoles ou de triazoles	6	0
3808 92 60		---- à base de diazines ou de morpholines	6	0
3808 92 90		---- autres	6	0
3808 93		-- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes:		
		--- Herbicides:		
3808 93 11		---- à base de phénoxyphytohormones	6	0
3808 93 13		---- à base de triazines	6	0
3808 93 15		---- à base d'amides	6	0
3808 93 17		---- à base de carbamates	6	0
3808 93 21		---- à base de dérivés de dinitroanilines	6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3808 93 23		- - - - à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées	6	0
3808 93 27		- - - - autres	6	0
3808 93 30		- - - Inhibiteurs de germination	6	0
3808 93 90		- - - Régulateurs de croissance pour plantes	6,5	0
3808 94		- - Désinfectants:		
3808 94 10		- - - à base de sels d'ammonium quaternaire	6	0
3808 94 20		- - - à base de composés halogénés	6	0
3808 94 90		- - - autres	6	0
3808 99		- - autres:		
3808 99 10		- - - Rodenticides	6	0
3808 99 90		- - - autres	6	0
3809		Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3809 10		- à base de matières amylacées:		
3809 10 10		-- d'une teneur en poids de ces matières inférieure à 55 %	8,3 + 8,9 €/100 kg/net MAX 12,8	-
3809 10 30		-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 70 %	8,3 + 12,4 €/100 kg/net MAX 12,8	-
3809 10 50		-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 70 % et inférieure à 83 %	8,3 + 15,1 €/100 kg/net MAX 12,8	-
3809 10 90		-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 83 %	8,3 + 17,7 €/100 kg/net MAX 12,8	-
		- autres:		
3809 91 00		-- des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	6,3	0
3809 92 00		-- des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	6,3	0
3809 93 00		-- des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	6,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3810		Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage:		
3810 10 00		- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	6,5	0
3810 90		- autres:		
3810 90 10		- - Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	4,1	0
3810 90 90		- - autres	5	0
3811		Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales:		
		- Préparations antidétonantes:		
3811 11		- - à base de composés du plomb:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3811 11 10		-- - à base de plomb tétraéthyle	6,5	0
3811 11 90		-- - autres	5,8	0
3811 19 00		-- autres	5,8	0
		- Additifs pour huiles lubrifiantes:		
3811 21 00		-- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	5,3	0
3811 29 00		-- autres	5,8	0
3811 90 00		- autres	5,8	0
3812		Préparations dites "accélérateurs de vulcanisation"; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques:		
3812 10 00		- Préparations dites "accélérateurs de vulcanisation"	6,3	0
3812 20		- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques:		
3812 20 10		-- Mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl- 2,2-diméthylpropyle, et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy- 2,2,4-triméthylpentyle	exemption	0
3812 20 90		-- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3812 30		- Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques:		
3812 30 20		- - Préparations antioxydantes	6,5	0
3812 30 80		- - autres	6,5	0
3813 00 00		Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	6,5	0
3814 00		Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis:		
3814 00 10		- à base d'acétate de butyle	6,5	0
3814 00 90		- autres	6,5	0
3815		Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs:		
		- Catalyseurs supportés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3815 11 00		-- ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	6,5	0
3815 12 00		-- ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	6,5	0
3815 19		-- autres:		
3815 19 10		-- - Catalyseurs sous forme de grains dont 90 % en poids ou plus sont de dimension n'excédant pas 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids: — 20 % ou plus mais pas plus de 35 % de cuivre, — 2 % ou plus mais pas plus de 3 % de bismuth, et d'une densité apparente de 0,2 ou plus mais n'excédant pas 1,0	exemption	0
3815 19 90		-- - autres	6,5	0
3815 90		- autres:		
3815 90 10		-- Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol	exemption	0
3815 90 90		-- autres	6,5	0
3816 00 00		Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 3801	2,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3817 00		Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n ^{os} 2707 ou 2902:		
3817 00 50		- Alkylbenzène linéaire	6,3	0
3817 00 80		- autres	6,3	0
3818 00		Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique:		
3818 00 10		- Silicium dopé	exemption	0
3818 00 90		- autres	exemption	0
3819 00 00		Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	6,5	0
3820 00 00		Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3821 00 00		Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des microorganismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	5	0
3822 00 00		Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n ^{os} 3002 ou 3006; matériaux de référence certifiés	exemption	0
3823		Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels:		
		- Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage:		
3823 11 00		-- Acide stéarique	5,1	0
3823 12 00		-- Acide oléique	4,5	0
3823 13 00		-- Tall acides gras	2,9	0
3823 19		-- autres:		
3823 19 10		--- Acides gras distillés	2,9	0
3823 19 30		--- Distillat d'acide gras	2,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3823 19 90		- - - autres	2,9	0
3823 70 00		- Alcools gras industriels	3,8	0
3824		Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs:		
3824 10 00		- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	6,5	0
3824 30 00		- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	5,3	0
3824 40 00		- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	6,5	0
3824 50		- Mortiers et bétons, non réfractaires:		
3824 50 10		- - Béton prêt à la coulée	6,5	0
3824 50 90		- - autres	6,5	0
3824 60		- Sorbitol, autre que celui du n° 2905 44:		
		- - en solution aqueuse:		
3824 60 11		- - - contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 16,1 €/100kg/net	-

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3824 60 19		- - - autre	9,6 + 37,8 €/100 kg/net	-
		- - autre:		
3824 60 91		- - - contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 23 €/100kg/net	-
3824 60 99		- - - autre	9,6 + 53,7 €/100 kg/net	-
		- Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane:		
3824 71 00		- - contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	6,5	0
3824 72 00		- - contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes	6,5	0
3824 73 00		- - contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	6,5	0
3824 74 00		- - contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3824 75 00		-- contenant du tétrachlorure de carbone	6,5	0
3824 76 00		-- contenant du trichloroéthane-1,1,1 (méthylchloroforme)	6,5	0
3824 77 00		-- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	6,5	0
3824 78 00		-- contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	6,5	0
3824 79 00		-- autres	6,5	0
		- Mélanges et préparations contenant de l'oxirane (oxyde d'éthylène), des polybromobiphényles (PBB), des polychlorobiphényles (PCB), des polychloroterphényles (PCT) ou du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle):		
3824 81 00		-- contenant de l'oxirane (oxyde d'éthylène)	6,5	0
3824 82 00		-- contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	6,5	0
3824 83 00		-- contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	6,5	0
3824 90		- autres:		
3824 90 10		-- Sulfonates de pétrole, à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines; acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	5,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3824 90 15		-- Échangeurs d'ions	6,5	0
3824 90 20		-- Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	6	0
3824 90 25		-- Pyrolignites (de calcium, etc.); tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut	5,1	0
3824 90 30		-- Acides naphéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	3,2	0
3824 90 35		-- Préparations anti-rouille contenant des amines comme éléments actifs	6,5	0
3824 90 40		-- Solvants et diluants composites inorganiques, pour vernis et produits similaires	6,5	0
		-- autres:		
3824 90 45		-- - Préparations désincrustantes et similaires	6,5	0
3824 90 50		-- - Préparations pour la galvanoplastie	6,5	0
3824 90 55		-- - Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras du glycérol (émulsionnants de corps gras)	6,5	0
		-- - Produits et préparations utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3824 90 61		- - - - Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de Streptomyces tenebrarius, même séchés, destinés à la fabrication de médicaments du n° 3004 pour la médecine humaine	exemption	0
3824 90 62		- - - - Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin	exemption	0
3824 90 64		- - - - autres	6,5	0
3824 90 65		- - - Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie (autres que ceux visés au n° 3824 10 00)	6,5	0
3824 90 70		- - - Préparations ignifuges, hydrofuges et autres, utilisées pour la protection des constructions	6,5	0
		- - - autres :		
3824 90 75		- - - - Tranches de niobate de lithium, non dopées	exemption	0
3824 90 80		- - - - Mélange d'amines dérivées d'acides gras dimérisés, d'un poids moléculaire moyen de 520 ou plus mais n'excédant pas 550	exemption	0
3824 90 85		- - - - 3-(1-Éthyl-1-méthylpropyl)isoxazole-5-ylamine sous forme de solution dans le toluène	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3824 90 98		- - - - autres	6,5	0
3825		Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la note 6 du présent chapitre:		
3825 10 00		- Déchets municipaux	6,5	0
3825 20 00		- Boues d'épuration	6,5	0
3825 30 00		- Déchets cliniques	6,5	0
		- Déchets de solvants organiques:		
3825 41 00		- - halogénés	6,5	0
3825 49 00		- - autres	6,5	0
3825 50 00		- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigels	6,5	0
		- autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes:		
3825 61 00		- - contenant principalement des constituants organiques	6,5	0
3825 69 00		- - autres	6,5	0
3825 90		- autres:		
3825 90 10		- - Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz	5	0
3825 90 90		- - autres	6,5	0